

COLLOQUE RÉGIONAL

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME "OUTIL DE DÉVELOPPEMENT"

> 24 - 25 AVRIL 2024 GADILEH RESORT HOTEL TADJOURAH, DJIBOUTI

Table des matières

	MOT I	DE S.E.M ISMAÏL OMAR GUELLEH PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	4
I.	PA	NEL 1 SUR LE RAPPORT 2023 SUR LA COMMANDE PUBLIQUE	11
	ALLO	CUTION D'OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ALMIS	
		AMED ABDILLAHI	
	PROGR	AMME DU MERCREDI 24 AVRIL 2024	16
	ÉTAIEN	NT PRESENTS DANS CE PANEL :	16
	1.	INTRODUCTION	
	2.	RÉFORMES DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS	19
	3.	DROITS SOCIAUX ET HUMAINS	
	4.	PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PRÉFÉRENCE NATIONALE	20
	5.	PRESENTATION DE LA DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	21
	6.	REVUE DE LA PERFORMANCE DE LA CNMP	
	<i>7</i> .	PERSPECTIVES ET DÉFIS À VENIR	23
	8.	RECOMMANDATIONS	
	9.	CONCLUSION	32
H	. PA	NEL 2 SUR LA PROTECTION SOCIALE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE	35
		DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ALMIS MOHAMED ABDILLAHI	
		AMME DU MERCREDI 24 AVRIL 2024	
	ÉTAIEN	NT PRESENTS DANS CE PANEL :	
	1.	INTRODUCTION	
	2.	PRESENTATIONS PAR LES PANELISTS	
	3.	DISCUSSION SUR LES DÉFIS ET LES SOLUTIONS	
	4.	RECOMMANDATIONS	
	5.	CONCLUSION	
II	I. PA	NEL 3 SUR L'INNOVATION ET IA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE	46
	INNOV	ATION ET IA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : CATALYSEURS D'UNE TRANSFORMATION NUMERIQUE	46
	ÉTAIEN	NT PRESENTS DANS CE PANEL :	48
	1.	ALLOCUTION PRINCIPALES	
	2.	PRESENTATION DE LA STARTUP ACT DJIBOUTI	50
	3.	SESSION QUESTIONS/REPONSES	51
	4.	RECOMMANDATIONS	53
	5.	CONCLUSION	54
IV	PA	NEL 4 SUR LES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE	.56
	PROGR	AMME DU MERCREDI 24 AVRIL 2024	58
	ÉTAIEN	NT PRESENTS DANS CE PANEL :	58
	1.	INTRODUCTION	
	2.	PRESENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PPP	
	3.	FACTEURS CLES DE SUCCES DES PPP : CADRE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DE PPF	62
	4.	COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION PLENIERE DE LA CONFERENCE	
	RE0	GIONALE	64
	5.	RECOMMANDATIONS	65
	6.	CONCLUSION	66
V.	PA	NEL 5 SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE .	68
	La Lu	TTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES MARCHES PUBLICS : UN IMPERATIF POUR DJIBOUTI	68
	1.	INTRODUCTION	74
	2.	PROBLEMATIQUE POSEE PAR M. ABAYAZID MOHAMED	74

	3.	DEROULEMENT DES TRAVAUX	75
	I.	Séance d'ouverture : Mot de la présidente de la CNIPLC	75
	III.	Thème 2 : la lutte contre la corruption dans la commande publique : Le cadre national : Inter	
	du L	Directeur des Investigations et de la Déclaration de Patrimoine	79
	IV.	Thème 3 : la digitalisation des marchés publics, outil anticorruption : Intervention par	
	visio	oconférence de l'expert international	82
4		ES RECOMMANDATIONS	
	5.	CONCLUSION	88
VI.		PANEL 6 SUR LES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVES DANS LA COMMANDE PUBL	IQUE
A		CUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT, ALMIS MOHAMED ABDII	LLAHI
		CUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ANPH	
		AMME DU JEUDI 25 AVRIL 2024	
É	TAIEN	IT PRESENTS DANS CE PANEL :	
	1.	ALLOCUTIONS PRINCIPALES	
	2.	MESURES EN COURS	
	3.	RECONNAISSANCE ET APPRÉCIATION	
	4.	DÉFIS ET SOLUTIONS	97
	5.	PROTECTION DES DROITS	
	6.	SESSION DES QUESTIONS / RÉPONSES	98
	<i>7</i> .	RECOMMANDATIONS	100
	8.	CONCLUSION	103
VII.	P	PANEL 7 SUR LA POUR LAMODERNISATION DES MARCHES PUBLICSDE DJIBOU	TI 106
P	ROGR	AMME DU JEUDI 25 AVRIL 2024	106
É	TAIEN	IT PRESENTS DANS CE PANEL :	106
	1.	LA PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE	106
	2.	PANORAMA DES RECOMMANDATIONS EMISES DURANT LE COLLOQUE REGIONAL :	108
	3.	CONCLUSION	116
Α	LLO	CUTION DE M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI	118

MOT DE S.E.M ISMAÏL OMAR GUELLEH PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

« Pour une Commande Publique Plus Transparente et Plus Inclusive »



La Commande Publique a toujours suscité des discussions passionnées et des débats fructueux comme l'a si bien montré le colloque régional sur la commande publique qui s'était tenu le 24 et 25 avril 2024 à Tadjourah, et il s'avère impératif de réfléchir à la portée et à l'impact de ces échanges sur notre société. Dans un contexte international et régional tendu, le Chef de l'État a appelé les parties prenantes à relever les défis en poursuivant la mise en œuvre des réformes transversales.

Son Excellence M le Président de la République Ismaïl Omar Guelleh, a éclairé la voie avec sa vision de modernisation et de responsabilité accrue dans la gestion des marchés publics et ses nombreuses allocutions ont tracé une feuille de route pour une gouvernance plus ouverte, plus participative, où chaque citoyen peut et doit avoir foi en son avenir.

Une attention particulière a été accordée par le Chef de l'État à la diversification des secteurs économiques et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. Pour cela le Chef de l'État a demandé « d'accélérer le développement du numérique et de moderniser l'administration publique pour offrir des services de qualité et une accessibilité maximale ».

Dans cette optique, les reformes entreprises par la Commission Nationale des Marchés Publics s'inscrivent pleinement dans la vision du Chef de l'État visant à moderniser l'administration et à renforcer la transparence et l'inclusivité dans le processus d'attribution des marchés publics.

Les réformes entreprises par la Commission Nationale des Marchés Publics et qui ont été présentée durant le Colloque Régionale qui s'est tenu à Tadjourah témoignent cet engagement. Les efforts déployés pour promouvoir l'intégrité dans la commande publique, témoignent d'une volonté collective de construire un avenir meilleur pour notre pays.

En investissant dans l'innovation et les technologies du futur, nous stimulons notre économie digitale et perfectionnons notre administration, tout en garantissant une gestion transparente et responsable de nos deniers publics.

C'est ainsi que la transparence, l'inclusion et l'innovation ont été au cœur des délibérations, soulignant l'engagement ferme envers des pratiques gouvernementales éthiques et responsables. Les contributions des éminents intervenants, des représentants gouvernementaux aux experts internationaux, ont enrichi les débats autour de thèmes cruciaux tels que les réformes du système des marchés publics, la protection sociale, l'innovation et l'intelligence artificielle, ainsi que la lutte contre la corruption et l'inclusion des personnes vivant avec handicap. Chaque panel a offert un panorama complet des défis actuels et a proposé des solutions prometteuses mettant en lumière l'importance d'une approche holistique pour transformer le paysage de la commande publique.

La protection sociale, longtemps considérée comme le pilier de toute société juste et équitable, a reçu une attention particulière, soulignant l'engagement envers le bien-être de tous les membres de notre communauté. De même, l'exploration des partenariats publics-privés a ouvert des perspectives nouvelles

et stimulantes pour une collaboration efficace et éthique entre les secteurs public et privé.

L'innovation et l'intégration de l'intelligence artificielle ont émergé comme des catalyseurs de progrès, offrant des outils puissants pour améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des marchés publics.

La lutte contre la corruption a été abordée avec détermination et résolution, soulignant que la transparence et la reddition de comptes sont des fondements essentiels d'une administration publique plus juste et plus responsable. Les recommandations émanant de ces panels fournissent une feuille de route précieuse pour renforcer nos mécanismes de contrôle et promouvoir une culture de l'intégrité à tous les niveaux.

Enfin, la place des personnes vivant avec handicap dans la commande publique a été réitéré tout en promouvant à travers ce colloque régional l'importance d'une plus grande inclusion. Un panel consacré à l'inclusion doit devenir un réflexe naturel dans toutes les initiatives publiques.

Alors que tous les acteurs de la commande publique tirent des leçons de ce colloque inspirant, nous sommes confrontés à l'urgence d'agir. Les discussions et les recommandations présentées serviront de catalyseurs pour des réformes concrètes et durables. En adoptant une approche collaborative et axée sur les résultats, le colloque doit permettre la mise en place d'une commande publique plus transparente, d'une commande publique plus inclusive et plus responsable au service de tous les citoyens de notre nation.

À mesure que nous franchissons ensemble cette nouvelle ère de gouvernance, nous nous engageons à placer les valeurs de transparence, d'intégrité, d'inclusivité et de responsabilité au cœur de notre action.

En unissant nos efforts et en restant fidèles à ces principes fondamentaux, nous pouvons façonner un avenir où la commande publique est un moteur de progrès et de prospérité pour tous.

Synthèse

Avec un volume 276 marchés attribué en 2023 provenant de 32 administrations contractantes, pour un montant total de 44 837 771 646 FDJ, les marchés publics occupent une place essentielle dans l'économie nationale. Cette somme, équivalant à environ 6.24% du PIB de la République de Djibouti pour cette année, démontre l'ampleur de l'impact économique des marchés publics.

Dans ce contexte, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) joue un rôle crucial en régulant et orientant l'allocution des ressources publiques vers des projets et des services qui contribuent au développement socio-économique du pays. Dans ce rapport général, nous examinons en profondeur les différentes facettes de la commande publique à travers les thématiques abordées et présentées lors des panels du Colloque Régional sur la Commande Publique qui s'était tenue le 24 et 25 avril 2024 dans la région de Tadjourah.

Le Panel 1 a été (i) consacré aux réformes du système des marchés publics (ii), à la revue de performance de la CNMP (iii), à la présentation du portail électronique des marchés publics instruit en 2023 (iv), ainsi qu'à la promotion de la transparence et de la préférence nationale. Cette première partie met en lumière les enjeux actuels et les perspectives dans le domaine de la commande publique.

Le second Panel a porté sur la protection sociale dans la commande publique, mettant en évidence (i) les présentations des intervenants (ii), les discussions sur les défis et les solutions (iii), ainsi que les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité et l'équité des politiques publiques.

Le Panel 3 explore l'impact de l'innovation et de l'intelligence artificielle dans la commande publique, en examinant les discours d'ouverture, les présentations de startups locales, et les échanges lors de sessions de questions/réponses, offrant ainsi un aperçu des nouvelles technologies et de leur intégration dans les processus gouvernementaux.

Le colloque se penche également sur les partenariats publics/privés dans la commande publique, analysant les facteurs clés de succès, les comptes rendus des participants régionaux et les recommandations émises lors du Panel 4.

Le Panel 5 portant sur la lutte contre la corruption dans la commande publique à mise en lumière les risques associés à la passation des marchés et les mesures préventives et répressives nécessaires. Il a souligné l'importance de la transparence, de la digitalisation et de la collaboration pour garantir l'intégrité et l'efficacité des processus d'acquisition.

Le Panel 6, consacré aux personnes à besoins spéciaux dans la commande publique, offre une analyse approfondie des stratégies visant à promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Ce segment crucial du Colloque Régional sur la Commande Publique de 2024 explore spécifiquement les défis et les opportunités liés à l'intégration des personnes en situation de handicap dans les processus d'attribution des marchés publics.

Enfin, le rapport se clôture avec une évaluation de la feuille de route pour la modernisation des marchés publics de la République de Djibouti, présentée lors du Panel 7, soulignant les initiatives en cours, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir.

Ces thématiques diverses ont offerts aux panélistes une vision complète des différentes dimensions de la commande publique à Djibouti, soulignant les

progrès réalisés, les défis persistants et les voies à suivre pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et transparente.

PANEL #1



LA COMMANDE PUBLIQUE

• COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

24 | 25

GADILEH RESORT HOTEL, TADJOURAH

2024

I. PANEL 1 SUR LE RAPPORT 2023 SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ALMIS MOHAMED ABDILLAHI

Président de la Commission Nationale des Marchés Publics

Mesdames, Messieurs,

Distingués délégués,

C'est pour moi un immense plaisir d'être présent aujourd'hui dans la célèbre ville blanche de Tadjourah, afin de procéder à l'ouverture de ce colloque consacré à l'un des piliers de nos politiques publiques : la commande publique comme Outil de développement.

Et pour cet atelier que nous avons tenu loin de notre chère capitale, aujourd'hui, nous avons avec nous des représentants de nombreux pays amis et frères tels que le Rwanda, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Burundi qui partage avec nous l'atmosphère paisible de nos régions. Ces invités qui nous accompagnent, témoignent de l'engagement commun des pays africains pour la transformation et pour l'amélioration des pratiques qui régissent les marchés publics dans nos pays respectifs et nous tenons à les remercier de leur présence parmi nous.

Je tiens particulièrement à exprimer notre solidarité avec le Rwanda à l'occasion de la commémoration du génocide, un événement auquel la République de Djibouti s'associe pleinement puisqu'une journée a été dédié officiellement à Djibouti pour cette commémoration. De même, nous exprimons notre soutien

inébranlable aux Palestiniens qui souffrent quotidiennement des conséquences d'un génocide implacable.

Outre nos frères africains, de nombreuses institutions publiques ont répondu présentes et sont avec nous aujourd'hui et je tiens à les remercier pour leur engagement à nos côtés afin d'échanger pour améliorer nos politiques publiques. La société civile et certains partenaires ont également tenu à nous accompagner et nous tenons également à les remercier de leur présence. Enfin, nous avons également de nombreux experts nationaux et internationaux qui se sont manifestés pour partager leurs expériences. À tous et à toutes encore une fois merci de votre présence.

Mesdames et Messieurs, la commande publique, du fait de son ampleur et compte tenu de son impact, joue un rôle important dans nos politiques de développement, sur notre économie, dans la promotion de l'innovation, et aussi et surtout en matière de justice sociale. Elle renferme des possibilités extraordinaires pour stimuler notre croissance, pour encourager l'innovation et pour favoriser l'inclusion sociale dans nos nations.

À travers les sept panels du colloque que nous ouvrons aujourd'hui, nous aborderons avec profondeur et diversité chacune des facettes de la commande publique. Vous serez présentés en premier lieu, le rapport 2023 de la CNMP qui désormais s'inscrit dans notre paysage, ainsi qu'une évaluation indépendante des travaux de la CNMP à travers un audit de performance indépendant que nous avons requis. Nous discuterons également de sujets souvent délicats, tels que la corruption, en collaboration avec le secteur privé et la société civile, nous trouverons ensemble des mécanismes pour la réduire et renforcer l'efficacité et l'équité dans la commande publique. Par une approche collaborative, nous explorerons les meilleures pratiques internationales en matière de transparence

et d'intégrité pour établir des normes plus élevées dans la gestion et dans l'attribution de nos appels d'offres.

Sera évoquée également l'innovation dans la commande publique qui constitue un autre chantier. **Mesdames et messieurs**, dans un monde où la technologie évolue à une vitesse prodigieuse, il est important de s'adapter et d'innover dans nos processus d'achat public, pour non seulement améliorer l'efficacité des services, mais aussi répondre de manière précise aux besoins de nos concitoyens. Un premier pas a été réalisé avec la création de notre portail en mai 2023 et aujourd'hui, vous pouvez bénéficier d'une information claire et précise, de statistiques mensuels mais beaucoup reste à faire et nous engagerons ensemble les discussions sur les actions à réaliser.

Un autre panel sera consacré aux personnes à besoins spéciaux, et autant il m'a été posé la question du pourquoi de Tadjourah, autant m'a été posé la question du lien entre les personnes à besoins spéciaux et la commande Publique.

Mesdames et messieurs, il est de notre devoir de nous assurer que la commande publique serve de levier pour une véritable inclusion, afin de permettre à tous les membres de notre société de bénéficier des fruits du développement, sans aucune discrimination. Aujourd'hui, des discussions seront engagées tout d'abord autour des entreprises "responsables" qui recrutent des personnes à besoins spéciaux et qui devraient, à mon sens, être félicité et qui devraient aussi bénéficier davantage de la commande publique mais nous devrions également réfléchir sur comment favoriser l'entrepreneuriat pour les personnes vulnérables.

Nous nous pencherons également sur la dynamique essentielle que constituent les partenariats public-privé (PPP) et sur l'implication du secteur privé dans la commande publique. Nous n'oublions pas que lorsque nous avons initié le portail sur les marchés publics, nous l'avons fait à la Chambre des Commerces et nous voulons continuer à garder un lien étroit avec le secteur privé. Ce panel

nous offrira l'opportunité d'identifier des modalités permettant d'exploiter pleinement le potentiel de notre collaboration pour accélérer l'innovation et l'excellence dans la livraison des projets et services publics.

La question de la protection sociale dans la commande publique sera également au 6 centre de nos discussions car nous vivons dans un monde en quête de plus de justice sociale, il est primordial que nos marchés publics contribuent de manière significative à la réduction des inégalités et à la promotion du bien-être collectif mais il est également primordial qu'à travers la commande publique, la question de l'emploi soit clairement évoquée et la question de l'emploi des nationaux. Comment faire une commande publique qui bénéficie davantage et surtout aux Djiboutiens.

Mesdames et Messieurs, alors que nous débutons nos travaux aujourd'hui, je ne puis que vous rappeliez que notre objectif commun est d'abord d'échanger pour voir le chemin que nous avons parcouru, pour regarder les améliorations à apporter, et pour également regarder le chemin qu'il nous reste à parcourir. À l'issue de nos travaux, nous devons repartir avec une feuille de route claire, un plan d'action qui nous servira de guide pour réformer et améliorer la gestion de la commande publique dans notre pays. Cette feuille de route sera le résultat de notre effort collectif et marquera une étape vers la réalisation de nos ambitions communes.

Je ne doute pas que grâce à notre engagement, grâce à votre engagement et avec l'esprit de collaboration qui nous anime, nous saurons tracer ensemble les contours d'un avenir où la commande publique est synonyme d'intégrité, est synonyme d'innovation, est synonyme d'inclusion et de prospérité partagée.

Que nos discussions soient fructueuses et nos résolutions audacieuses. Ensemble, relevons les défis d'une commande publique résiliente et inclusive au service de nos concitoyens. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un colloque riche et productif. Bienvenue à tous à Tadjourah et excellent travaux.

Merci de votre attention.

Programme du Mercredi 24 avril 2024

Horaires	PANEL 1: Rapport 2023 sur la Commande Publique	
09h30 - 11h15	 Présentations par les panélistes - Mme. Sagal Omar Ibrahim, Conseillère Juridique au Secrétariat General du Gouvernement, Responsable du Secrétariat Technique de la CNMP - M. Mahdi Ahmed : Consultant National - Mme. Kadidja Berrada : Consultante pour la réalisation de la revue de performance - M. Ilyas Souleiman Mohamed : Directeur des Études et de la Planification à l'ANSIE - Mme. Kamissi Mohamed Kamil : Cheffe de Service Gestion de Projets à l'ANSIE - M. Liban Iltireh Bouh : Chef de Service Technique à l'ANSIE 	
Pause-Café		
12h00 – 13h30	Session des questions et réponses	
	Recommandations	

Étaient Présents dans ce Panel:

- Le Secrétaire Général du Gouvernement
- Le Secrétaire Général de la Primature
- Mme. Sagal Omar Ibrahim, Conseillère Juridique au Secrétariat General du Gouvernement, *Responsable du Secrétariat Technique de la CNMP*
- M. Mahdi Ahmed: Consultant National
- Mme. Kadidja Berrada : Consultante pour la réalisation de la revue de performance
- M. Ilyas Souleiman Mohamed : Directeur des Études et de la Planification à l'ANSIE
- Mme. Kamissi Mohamed Kamil : Cheffe de Service Gestion de Projets à l'ANSIE
- M. Liban Iltireh Bouh : Chef de Service Technique à l'ANSIE
- Les membres de la CNMP

- Mme. Souad Houssein, Conseillère juridique du Président de la République
- M. Abdillahi Hassan Mouhoumed, Inspecteur d'État et Chef de Section
- Marwan Mohamed Omar, CNSS chargé de projet
- Mme. Joyeuse UWINGENEYE, Directrice Générale de l'Autorité rwandaise des marchés publics
- Mme. Ndirangu Rose WANJIKU, Directeur adjoint PPRA, République du Kenya
- M. Delbe Zirignon Constant, Magistrat hors hiérarchie, Membre du Conseil de Régulation des marchés publics en Côte d'ivoire
- Partenaires du secteur gouvernement
- Partenaires internationaux
- Organisation de la Société Civile

1. INTRODUCTION

Le Panel 1 de la Conférence Régionale sur la Commande Publique, tenu les 24 avril 2024, a été inauguré par la présentation du rapport annuel de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour l'année 2023. Cette première séance du Panel 1 était attendue avec une grande impatience, s'inscrivait en aval de la session d'ouverture de la Conférence Régionale sur la Commande Publique, un événement d'une importance capitale. Cette conférence revêtait une signification particulière du fait de la décentralisation de la CNMP et concomitamment de la réunion plénière de la CNMP dans la région de Tadjourah, marquant ainsi un pas vers une gouvernance des marchés publics plus inclusive et décentralisée.

Madame Sagal Omar, responsable du Secrétariat Technique de la CNMP et conseillère juridique au Secrétariat General du Gouvernement, a dirigé cette présentation. Ce rapport a été l'objet d'une discussion détaillée, couvrant divers aspects des activités de la commission, les réformes entreprises, les évaluations des performances, ainsi que les défis et les opportunités du système de passation des marchés publics.

Les participants, composés de représentants gouvernementaux, d'experts juridiques, d'entrepreneurs et de membres de la société civile, étaient réunis dans l'optique d'obtenir un aperçu détaillé des activités et des performances de la CNMP au cours de l'année écoulée, dans un contexte régional et local.

Dans cette introduction, a été mis en lumière l'importance et les attentes entourant la présentation du rapport annuel de la CNMP lors du Panel 1 de la Conférence Régionale sur la Commande Publique. La suite du rapport analysera en détail les différents aspects abordés lors de cette présentation, avec notamment (i) les réformes entreprises (ii), les performances de la CNMP (iii), les défis rencontrés et (iv) les perspectives pour la passation des marchés publics.

2. RÉFORMES DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS

La CNMP a mis en œuvre plusieurs réformes visant à renforcer l'efficacité et la transparence du système des marchés publics. Ces réformes comprennent notamment :

• Axe 01 : Mesures d'amélioration de l'efficacité de la Commande Publique

- Mise en place d'un système de gestion des dossiers d'appels d'offres et de suivi des contrats.
- Réduction des délais de traitement des dossiers de marchés publics.
- Renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la CNMP.
- Pérennisation du système de production des statistiques mensuelles des marchés publics.
- Promotion de la procédure d'appel d'offres ouvert.
- Application du principe de préférence nationale dans la commande publique.

• Axe 02 : Dématérialisation du Système de Passation des Marchés Publics

- Lancement officiel du portail électronique des marchés publics.
- Accès à l'information relative aux marchés publics pour favoriser la transparence.
- Mise en place d'un plan de formation sur l'utilisation du portail électronique des marchés publics.
- Élaboration d'un guide d'utilisation du portail électronique des marchés publics.

• Partenariats et Participation Internationale

La CNMP a également renforcé ses partenariats et sa participation internationale pour partager les meilleures pratiques et promouvoir une gouvernance transparente des marchés publics. Ces initiatives comprennent :

- Le programme d'amélioration de la fonction de passation des marchés.
- Les études sur l'impact des marchés publics sur la fiscalité, la protection sociale, l'emploi et la performance des marchés publics.
- La participation à des conférences régionales et internationales pour discuter des défis et des opportunités dans le domaine des marchés publics.

3. DROITS SOCIAUX ET HUMAINS

La CNMP a accordé une attention particulière aux droits sociaux et humains dans la passation des marchés publics. Elle a introduit une nouvelle version d'attestation générale pour améliorer la transparence et l'intégrité, en collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme et la CNSS pour garantir le respect des droits sociaux des travailleurs.

4. <u>PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PRÉFÉRENCE NATIONALE</u>

La présentation a également mis en avant les efforts visant à promouvoir l'innovation, à simplifier les processus et à renforcer la transparence des marchés publics. Des stratégies de gestion ont été proposées pour assurer un meilleur suivi démocratique de l'approvisionnement, ainsi que des initiatives d'appropriation et de sensibilisation pour les pouvoirs adjudicateurs. La nécessité d'une formation personnalisée et d'un accompagnement dans l'adoption des outils numériques a été soulignée, notamment à travers l'utilisation du portail électronique des marchés publics.

5. PRESENTATION DE LA DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Une présentation par une des panelistes du Panel 1 a également eu lieu sur la dématérialisation de la commande publique offre un aperçu des objectifs, des parties prenantes, des démonstrations et des perspectives futures du projet. La présentation de Mme Kamissi Mohamed Kamil, Cheffe de Service Gestion des Projets SI à l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État met en lumière le contexte du projet de modernisation de la commande publique, soulignant la volonté de simplifier les procédures de travail, promouvoir l'innovation et renforcer la transparence des transactions. L'objectif principal est d'amorcer une dématérialisation progressive à travers un portail électronique des marchés publics. Les parties prenantes, y compris les autorités contractantes, les soumissionnaires, la société civile et le secteur public, sont identifiées comme des acteurs clés dans la réussite du projet.

Une démonstration du portail électronique des marchés publics a été faite pour mettre en évidence ses fonctionnalités et son interface conviviale, démontrant son importance pour la publication d'avis d'appels d'offres et l'accès aux opportunités d'affaires. Les perspectives incluent la nécessité d'une conduite du changement efficace pour favoriser l'adoption du portail, le renforcement des capacités des parties prenantes et la conception d'une solution e-procurement complète pour la dématérialisation des processus de passation des marchés.

6. REVUE DE LA PERFORMANCE DE LA CNMP

Une dernière présentation réaliser par la consultant Kadidja Berrada portait sur la revue de la performance du système de passation des marchés publics en République de Djibouti. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de l'initiative de modernisation de la commande publique lancée par la CNMP, visant à renforcer la transparence, l'efficacité et la compétitivité du processus d'attribution des marchés publics.

La mission avait pour objectif de réaliser une revue de performance indépendante du système de passation des marchés publics, basée sur plusieurs critères tels que les normes juridiques, la performance opérationnelle, la capacité de gestion de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), les réformes entreprises, et l'impact socio-économique des marchés publics. Cette évaluation s'appuie également sur les conclusions de l'évaluation MAPS menée en 2019 par les équipes gouvernementales avec le soutien technique de la Banque Mondiale.

Principaux constats:

• Cadre Institutionnel

La République de Djibouti dispose d'un ensemble de lois, décrets et arrêtés régissant la passation des marchés publics. Parmi ceux-ci, le Code des Marchés Publics (CMP) fixe les règles et principes fondamentaux de la commande publique. Les décrets n°2010-0083, n°2010-0084/PRE et n°2010-0085/PRE établissent respectivement les modalités d'organisation de la CNMP, les CCAG, et les règles de passation, contrôle et approbation des marchés publics. Toutefois, une analyse approfondie du CMP est prévue pour identifier les amendements nécessaires en 2025, témoignant ainsi d'une volonté d'actualisation du cadre juridique.

• Préférence Nationale

Le Code des Marchés Publics (CMP) prévoit des mécanismes de préférences nationaux visant à favoriser les entreprises locales. Des marges de préférence sont accordées aux offres émanant de personnes ou d'entreprises de nationalité djiboutienne, ainsi qu'à celles proposant des fournitures fabriquées localement. Cette politique vise à stimuler le développement économique du pays et à promouvoir l'emploi local. La CNMP joue un rôle central dans la surveillance de l'application de ces mesures lors de l'évaluation des appels d'offres.

• Organisation de la CNMP

La Commission Nationale des Marchés Publics est l'organe chargé de la régulation et de la supervision du processus de passation des marchés publics. Composée de neuf membres et d'un secrétariat technique, la CNMP exerce diverses fonctions allant de la vérification de la conformité des DAO à l'organisation des séances d'ouverture des plis. Malgré ces attributions, certaines le prévues dans CMP n'ont pas été pleinement missions encore opérationnalisées, notamment la vérification des documents d'exécution des marchés et la réalisation d'audits indépendants. Ces lacunes soulignent la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de la CNMP pour garantir une gestion efficace de la commande publique.

• Portail des Marchés Publics

La mise en place d'un portail électronique des marchés publics vise à moderniser et à rendre plus transparent le processus d'attribution des marchés. La première phase de déploiement du portail a permis de mettre à disposition du public des informations essentielles sur les appels d'offres et les procédures de passation. Cependant, des ajustements sont nécessaires pour permettre la soumission électronique des offres et pour garantir une utilisation optimale de la plateforme. Des séances de formation ont été organisées pour les autorités contractantes afin de les familiariser avec les fonctionnalités du portail, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une adoption généralisée de l'outil et pour garantir sa pleine efficacité dans le processus de passation des marchés.

7. PERSPECTIVES ET DÉFIS À VENIR

La discussion s'est ensuite orientée vers les perspectives du marché et la répartition des marchés publics en 2023, avec un accent sur la professionnalisation et les réformes prévues pour la CNMP. L'importance de la transparence, de la bonne gouvernance et du respect des principes directeurs du

code des marchés publics a été soulignée. Les défis à surmonter sont les suivants .

• Décentralisation et Coordination

La décentralisation de la gestion des marchés publics présente des défis en termes de coordination et de cohérence des politiques et des pratiques entre les différentes entités administratives. Il est essentiel de renforcer les mécanismes de coordination et de collaboration entre les acteurs décentralisés et la CNMP pour garantir une application uniforme des réglementations et des normes.

• Développement à Petite Échelle

Le développement à petite échelle représente un défi majeur dans la passation des marchés publics, notamment en ce qui concerne l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes spécifiques pour promouvoir la participation des PME et des entrepreneurs locaux dans les processus de passation des marchés.

• Évolutions Juridiques et Réglementaires

Les évolutions constantes du cadre juridique et réglementaire dans le domaine des marchés publics exigent une vigilance accrue de la part de la CNMP pour s'adapter aux nouvelles exigences et garantir la conformité aux normes nationales et internationales. Dans ce contexte, une révision périodique des lois et des règlements est nécessaire pour maintenir la pertinence et l'efficacité du cadre réglementaire des marchés publics.

L'un des principaux objectifs du colloque visait à mener une réflexion sur les modalités de la révision de la loi de 2009 sur les marchés publics et à travers cette révision, l'adoption d'un nouveau code des marchés publics. Cette révision, prévue pour 2025, constitue une étape cruciale dans l'adaptation du cadre réglementaire aux besoins et aux réalités actuelles du pays. Elle vise à moderniser et à renforcer le cadre juridique régissant la passation des marchés

publics, en tenant compte des meilleures pratiques internationales et des recommandations des parties prenantes nationales résultant du colloque.

La révision de la loi de 2009 sur les marchés publics présente une opportunité (i) de davantage rationaliser les procédures d'attribution des marchés (ii), d'améliorer les dispositifs de surveillance et de renforcement des contrôles, tout en promouvant la transparence, l'intégrité et la concurrence dans les processus d'acquisition. Elle ouvre également la réflexion sur l'applicabilité des dispositions spécifiques visant à soutenir la préférence nationale, sujet ayant suscité des débats notamment autour du taux de préférence national de 7,5% pouvant être accordé aux offres émanant de ressortissants djiboutiens ou d'entités juridiques de droit djiboutien. Cette révision vise également à encourager activement la participation des petites et moyennes entreprises (PME), à promouvoir l'accès pour les personnes à besoins spéciaux et à renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption.

• Dématérialisation et Utilisation des Outils Numériques

La transition vers des processus de passation des marchés publics entièrement dématérialisés présente des défis en termes d'accessibilité, de sécurité et de formation des utilisateurs. Il est indispensable de fournir une assistance technique et une formation adéquate aux acteurs publics et privés pour faciliter cette transition et garantir une utilisation efficace et sécurisée des outils numériques.

• Renforcement de la Transparence et de la Gouvernance

Malgré les importants progrès réalisés, le renforcement de la transparence et de la gouvernance dans la passation des marchés publics reste un défi majeur pour la CNMP. Il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour garantir une plus grande transparence, une gestion responsable des fonds publics et la prévention de la corruption dans les processus de passation des marchés

• Amendements du CMP

Une révision approfondie du Code des Marchés Publics est nécessaire pour corriger les lacunes identifiées et intégrer des critères de développement durable. Les amendements doivent viser à clarifier les procédures, à renforcer les mécanismes de contrôle et à promouvoir une plus grande transparence dans le processus de passation des marchés. Il est essentiel que ces amendements soient élaborés en concertation avec toutes les parties prenantes concernées et qu'ils reflètent les meilleures pratiques internationales en la matière.

• Déploiement de la Solution E-Procurement

La mise en place de la solution e-procurement doit être poursuivie et accélérée pour faciliter la soumission électronique des offres et renforcer l'efficacité du processus de passation des marchés. Cette plateforme doit être conçue de manière à garantir la sécurité des transactions, la confidentialité des données et l'accessibilité pour tous les acteurs concernés. Des séances de formation supplémentaires devraient être organisées pour familiariser les utilisateurs avec les fonctionnalités de la plateforme et encourager son adoption généralisée.

• Contrôle à Postériori des Marchés

Il est impératif de mettre en place un mécanisme de contrôle après l'attribution des marchés afin d'assurer leur bonne exécution et de prévenir les fraudes. Ce contrôle devrait inclure des vérifications régulières des documents relatifs à l'exécution des marchés, des audits indépendants et des mécanismes de signalement des irrégularités. Il est essentiel que ce contrôle soit mené de manière transparente et impartiale, avec la participation active de la société civile et des organes de contrôle compétents.

• Opérationnalisation des Audits des Marchés

Les audits prévus dans le CMP doivent être pleinement opérationnalisés pour évaluer la conformité des procédures et garantir l'intégrité du processus de passation des marchés. Ces audits doivent être réalisés de manière régulière et

systématique, en se concentrant sur les domaines à haut risque et en identifiant les zones nécessitant des améliorations. Les résultats des audits doivent être rendus publics et utilisés pour informer les décisions politiques et les réformes futures du système de passation des marchés.

• Formation des Acteurs

Des programmes de formation devraient être organisés pour renforcer les compétences des autorités contractantes et du secteur privé en matière de passation et d'exécution des marchés. Ces programmes doivent couvrir un large éventail de sujets, allant des aspects juridiques et techniques de la passation des marchés aux questions liées à l'éthique et à la bonne gouvernance. Il est essentiel que ces formations soient adaptées aux besoins spécifiques des différents acteurs et qu'elles soient dispensées par des formateurs qualifiés et expérimentés.

8. RECOMMANDATIONS

Axes de Réforme du Système des	Recommandations pour Améliorer la	
Marchés Publics	Croissance Économique	
1. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la Commande Publique		
Mise en place d'un système de gestion des dossiers d'appels d'offres et de suivi des contrats	Renforcer la coordination entre les différentes entités administratives pour réduire les délais de traitement des dossiers.	
Réduction des délais de traitement des dossiers de marchés publics	Mettre en œuvre des mécanismes de suivi régulier pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus d'appel d'offres.	
Renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la CNMP	Organiser des programmes de formation continue pour le personnel de la CNMP afin de garantir une expertise accrue dans la passation des marchés.	

Axes de Réforme du Système des	Recommandations pour Améliorer la	
Marchés Publics	Croissance Économique	
Pérennisation du système de	Investir dans des systèmes de collecte de	
production des statistiques	données pour une analyse plus	
mensuelles des marchés publics	approfondie des tendances du marché.	
	Sensibiliser les acteurs économiques	
Promotion de la procédure d'appel	locaux sur les avantages de la	
d'offres ouvert	concurrence ouverte et équitable dans les	
	marchés publics.	
Application du principe de	Mettre en place des incitations fiscales	
préférence nationale dans la	pour encourager l'utilisation de produits	
commande publique	et services locaux dans les marchés	
1 1	publics par les entreprises djiboutiennes.	
2. Dématérialisation du Système de Passation des Marchés Publics		
Accès à l'information relative aux	Mettre en place des mécanismes de	
marchés publics pour favoriser la	vérification pour garantir l'exactitude et	
transparence	l'intégrité des informations disponibles	
	sur le portail électronique.	
	Organiser des sessions de sensibilisation	
formation continu sur l'utilisation	•	
du portail électronique des	entreprises sur l'utilisation efficace du	
marchés publics	portail électronique.	
Élaboration d'un guide d'utilisation	-	
du portail électronique des	les procédures à suivre pour	
marchés publics	soumissionner sur le portail électronique.	
Conduite du changement pour une	Mettre en place un mécanisme	
meilleure appropriation du portail	-	
web	progrès du projet, identifier les défis	

Axes de Réforme du Système des	Recommandations pour Améliorer la	
Marchés Publics	Croissance Économique	
	potentiels et apporter les ajustements	
	nécessaires pour assurer le succès à long	
	terme de la dématérialisation de la	
	commande publique.	
	Cadrage et conception d'une solution e-	
Solution e-procurement	procurement pour la dématérialisation	
Solution e-procurement	complète des processus et procédures de	
	passation des marchés.	
3. Partenariats et Po	articipation Internationale	
	Collaborer avec des partenaires	
Programme d'amélioration de la	internationaux pour bénéficier de leur	
fonction de passation des marchés	expertise dans la modernisation des	
	processus de passation des marchés.	
Études sur l'impact des marchés	Réaliser et publier des études d'impact	
publics sur la fiscalité, la	économique pour évaluer l'efficacité des	
protection sociale, l'emploi et la	politiques de passation des marchés sur la	
performance des marchés publics	croissance économique.	
	Renforcer les liens avec d'autres pays et	
Participation à des conférences	organisations pour partager les meilleures	
régionales et internationales	pratiques et promouvoir une gouvernance	
	transparente des marchés publics.	
4. Droits Sociaux et Humains		
Introduire des mécanismes de	Promouvoir l'égalité des chances et la	
suivi pour garantir le respect des	non-discrimination dans l'accès aux	
droits sociaux des travailleurs dans	marchés publics pour les entreprises	
les contrats publics.	locales.	

Axes de Réforme du Système des Marchés Publics

Croissance Économique

Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des normes de travail équitables et du respect des droits humains dans les marchés publics.

Impliquer les organisations de la société civile dans le processus de passation des marchés pour assurer une surveillance indépendante.

Recommandations pour Améliorer la

5. Promotion de la Transparence et de la Préférence Nationale

Mettre en place des mécanismes de suivi pour garantir la transparence dans le processus d'attribution des marchés publics. Encourager la publication régulière de rapports sur les performances de la CNMP pour renforcer la confiance des parties prenantes.

Promouvoir la coopération entre les entreprises locales pour renforcer leur compétitivité sur le marché national. Mettre en place des incitations financières pour les entreprises qui favorisent l'emploi local et le développement économique.

6. Décentralisation et Coordination

Renforcer les capacités des autorités contractantes pour une meilleure coordination dans la passation des marchés publics. Mettre en place des mécanismes de partage d'informations entre les différentes entités administratives pour éviter les doublons et les inefficacités.

Promouvoir la décentralisation des marchés publics pour une meilleure adaptation aux besoins locaux et une plus grande efficacité dans la gestion des ressources publiques.

Encourager la création de partenariats public-privé au niveau régional pour stimuler l'investissement et la création d'emplois.

9. CONCLUSION

Le Panel 1 de la Conférence Régionale sur la Commande Publique a été un forum dynamique et instructif, offrant une plateforme précieuse pour évaluer les progrès réalisés, identifier les défis à venir et discuter des meilleures pratiques dans le domaine des marchés publics. La CNMP, en tant qu'organe clé de la gouvernance des marchés publics à Djibouti, est bien positionnée pour relever ces défis et poursuivre sa mission de promotion de la transparence, de l'intégrité et de l'efficacité dans la passation des marchés publics.

Le Panel 1 de la Conférence Régionale sur la Commande Publique constitue une étape essentielle dans la promotion de la transparence, de l'efficacité et de la gouvernance dans le système des marchés publics de Djibouti. La réunion, tenue les 24 et 25 avril 2024, a offert une plateforme d'échange précieuse où les représentants gouvernementaux, les experts juridiques, les entrepreneurs et les membres de la société civile ont pu discuter des activités et des performances de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour l'année 2023, ainsi que des défis et des perspectives d'avenir.

Les réformes entreprises par la CNMP pour améliorer l'efficacité et la transparence du système des marchés publics sont louables. La mise en place de mesures visant à accélérer le traitement des dossiers, à renforcer la dématérialisation des procédures et à promouvoir la préférence nationale témoigne de l'engagement envers des pratiques équitables et inclusives. De plus, les partenariats et la participation internationale ont permis d'échanger les meilleures pratiques et de renforcer la gouvernance transparente des marchés publics.

Une attention particulière a été accordée aux droits sociaux et humains, démontrant ainsi l'engagement envers le respect des normes internationales du travail et des droits des travailleurs. La promotion de la transparence et de la

gouvernance a également été soulignée comme un aspect crucial pour garantir

l'intégrité et la confiance dans le système des marchés publics.

Cependant, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la coordination

décentralisée, l'accès des PME aux marchés publics, les évolutions juridiques et

réglementaires, la dématérialisation et l'utilisation des outils numériques, ainsi

que le renforcement continu de la transparence et de la gouvernance. Ces défis

nécessitent une vigilance constante et une action concertée de la part de tous les

acteurs impliqués dans le système des marchés publics.

En conclusion, le rapport de la CNMP pour l'année 2023 offre un aperçu détaillé

des réalisations, des défis et des perspectives d'avenir pour la passation des

marchés publics à Djibouti. Il constitue une base solide pour l'amélioration

continue du système des marchés publics, dans le but de promouvoir la

transparence, l'efficacité et la croissance économique durable du pays.

ANNEXE: - PPT Rapport 2023 CNMP

PPT revue de performance

PPT portail électronique

33

PANEL #2

LA PROTECTION SOCIALE & L'EMPLOI



LA COMMANDE PUBLIQUE

II. PANEL 2 SUR LA PROTECTION SOCIALE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

MOT DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ALMIS MOHAMED ABDILLAHI



Dans le contexte actuel où la stabilité de l'emploi est d'une importance capitale pour assurer la prospérité nationale, nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des mesures innovantes qui répondent aux besoins de notre population et renforcent notre économie. La récente séance du Conseil des ministres, consacrée à l'examen du Rapport

annuel 2023 de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), a mis en lumière l'importance cruciale de la commande publique dans notre économie.

La commande publique, processus par lequel les organismes publics acquièrent des biens et services via une procédure ouverte et concurrentielle, représente une part significative de notre économie nationale. Cette pratique revêt une importance particulière dans notre pays, où elle contribue non seulement à dynamiser notre marché intérieur mais aussi à soutenir le développement de nos entreprises locales.

Cependant, dans notre quête pour garantir la stabilité de l'emploi, nous devons également faire face à des défis majeurs. Le dumping social, qu'il soit légal ou frauduleux, constitue une menace sérieuse pour la concurrence équitable et le respect des droits des travailleurs. Il est impératif que nos politiques et mesures en matière de passation de marchés soient conçues de manière à prévenir ces

pratiques préjudiciables et à garantir des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs.

C'est pourquoi les mesures mises en place par la commission de passation de marché doivent influencer directement ces aspects. Il est donc crucial d'examiner de manière approfondie les implications de ces politiques et de proposer des recommandations pour garantir des marchés publics responsables sur le plan social.

La protection sociale émerge comme un enjeu fondamental, non seulement pour les travailleurs qui façonnent le tissu de notre économie, mais aussi pour les entreprises qui contribuent de manière significative à notre prospérité collective. La Commission de Passation de Marché, doit demeurer consciente de la responsabilité qui lui incombe dans la promotion d'un environnement où la protection sociale est une réalité tangible.

Notre rôle clé consiste à garantir que les entreprises contractantes respectent scrupuleusement leurs obligations en matière de protection sociale. Cela va audelà de la simple réalisation de transactions commerciales ; c'est un engagement envers le bien-être de chaque travailleur et le développement durable de nos entreprises.

En cette année 2024, la Commission de Passation de Marché de Djibouti renouvelle son engagement envers l'équité, la transparence et le progrès économique.

Ensemble, nous façonnons un avenir où la protection sociale et la stabilité de l'emploi sont les piliers de notre croissance nationale.

Secrétaire Général du Gouvernement Président de la Commission Nationale des Marchés Publ

Programme du Mercredi 24 avril 2024

	PANEL 2: La Protection sociale dans la Commande	
Horaires	Publique	
09h 00 – 10h 15	Discours officiels	
	Présentations par les panélistes :	
	- Présentation de L'impact de la protection Sociale et de	
	l'emplois sur les marchés publics (Ismaël Mohamed	
	Goumaneh)	
	- Présentation de la protection retraite (Mohamed Khaireh	
	Allaleh)	
	- Présentation de la protection Accident Travail et	
	Prestation Familiale (Abdillahi Ali Waiss)	
	- Présentation de la protection Assurance Maladie (Saher	
	Abdillahi Issa)	
	- Abdoulfatah MOUSSA ARRE, DG du CABIBET	
	ARREH&DEIL SAS	
Pause-Café		
10h 40 – 13h 00	Session des questions et réponses	
	Recommandations	

Étaient Présents dans ce Panel :

- Ismaël Mohamed Goumaneh
- Mohamed Khaireh Allaleh
- Abdillahi Ali Waiss
- Saher Abdillahi Issa
- Abdoulfatah MOUSSA ARRE, DG du CABIBET ARREH&DEIL SAS

1. INTRODUCTION

La protection sociale est un élément crucial dans les marchés publics, garantissant que les travailleurs bénéficient de conditions de travail équitables et d'une sécurité sociale adéquate. Le mercredi 24 avril 2024 à 9H30, une réunion d'une importance significative s'est tenue au Gadileh Resort Hotel, dans la région de Tadjourah. Cette réunion avait pour objectif de présenter le deuxième panel portant sur le rapport d'impact de la commande publique sur la protection sociale et l'emploi.

Ce rapport examine les mesures mises en place pour intégrer la protection sociale dans les processus de passation de marché, ainsi que leur impact sur l'emploi et la société dans son ensemble.

2. PRESENTATIONS PAR LES PANELISTS

• Intégration des Critères de Protection Sociale

La discussion a débuté par un aperçu historique de l'évolution de la protection sociale à Djibouti. En 1976, la création d'un régime général de retraite par la CPS a marqué le premier pas vers la mise en place d'un système de protection sociale. Cette initiative a ensuite conduit à la création de l'Organisation de Protection Sociale (OPS), fusionnée en 2008 avec la CNR pour former la CNSS, conformément à un décret officiel.

Des réformes ultérieures ont eu lieu, notamment en 2010, avec l'introduction d'un nouveau modèle de pensions de retraite globalisées et la suspension de la condition d'âge pour les travailleurs décédés en activité. En 2013, la couverture sociale a été étendue aux travailleurs indépendants, suivie en 2014 par une extension aux mains-d'œuvre occasionnelles. Des modifications législatives ont également été apportées en 2019 et 2020 pour adapter le cadre juridique aux besoins changeants de la société.

Dans le cadre des processus d'évaluation des offres, la CNSS s'assure que les critères liés à la protection sociale sont clairement définis et intégrés de manière transparente. Cela garantit que seules les entreprises respectant les obligations sociales ont accès à la commande publique, contribuant ainsi à promouvoir des pratiques équitables sur le marché.

• Coopération Renforcée avec les Autorités Compétentes

Une coopération étroite avec les autorités fiscales et les organismes de protection sociale est impérative pour garantir une conformité maximale de la part des entreprises contractantes. En partageant efficacement les informations pertinentes, les entreprises respectent leurs obligations sociales et contribuent à la protection sociale de leurs employés.

• Formation Continue des Membres et des UGP

Investir dans la formation continue est essentiel pour sensibiliser nos membres et les unités de gestion de projet aux meilleures pratiques en matière de protection sociale. En renforçant les compétences et la sensibilisation, la CNSS s'engage à promouvoir des politiques inclusives et à garantir que nos activités contribuent au bien-être des travailleurs.

• Impact en matière de Protection Sociale et d'Emplois

Les statistiques montrent que les mesures mises en place ont eu un impact significatif sur la protection sociale et l'emploi. En 2023, les entreprises non conformes en matière de protection sociale ont été tenues de se régulariser, permettant ainsi de récupérer des cotisations sociales non versées. Ces actions ont contribué à promouvoir des conditions de travail équitables et à garantir une sécurité sociale adéquate pour les travailleurs.

3. DISCUSSION SUR LES DÉFIS ET LES SOLUTIONS

Les participants ont ensuite examiné les défis découlant de l'absence de couverture sociale, notamment l'évasion sociale et fiscale, le manque de qualité et de normes sur les marchés publics, la concurrence déloyale avec les entreprises respectant les obligations légales, les conflits sociaux perturbant la réalisation des marchés, et le déséquilibre entre les enjeux économiques et la protection sociale.

En réponse à ces défis, des mesures ont été proposées, telles que la modernisation du marché public et le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Il a été souligné que la CNMP devrait s'assurer que les soumissionnaires respectent leurs obligations envers la CNSS avant de leur attribuer un marché, garantissant ainsi le respect des normes sociales et la protection des travailleurs.

4. RECOMMANDATIONS

Le Panel 2 sur la Protection Sociale dans la Commande Publique met en lumière l'importance cruciale de la protection sociale dans les marchés publics, ainsi que son impact sur l'emploi et la société dans son ensemble. Les présentations des experts ont souligné les progrès réalisés dans l'intégration des critères de protection sociale, la coopération avec les autorités compétentes, la formation continue des membres et des unités de gestion de projet, ainsi que l'impact positif sur la protection sociale et l'emploi.

Cependant, le rapport identifie également des défis persistants, tels que l'évasion sociale et fiscale, le manque de qualité et de normes sur les marchés publics, la concurrence déloyale, les conflits sociaux, et le déséquilibre entre les enjeux économiques et la protection sociale. Pour relever ces défis, le rapport propose une série de recommandations visant à renforcer l'intégration des critères de protection sociale, à coopérer davantage avec les autorités compétentes, à

continuer la formation des membres et des UGP, à mesurer l'impact sur la protection sociale et l'emploi, et à moderniser le marché public.

Recommandations pour Promouvoir la Croissance Économique par les Marchés Publics

Numéro	Recommandation
1.	Établir des critères clairs et contraignants liés à la protection sociale dans les
	appels d'offres.
	Mettre en place des mécanismes de vérification rigoureux pour garantir que
2.	seules les entreprises respectant les normes sociales puissent participer aux
	marchés publics.
3.	Sensibiliser les parties prenantes aux avantages de l'intégration des critères de
3.	protection sociale dans les processus de passation de marché.
4.	Renforcer les partenariats avec les autorités fiscales et les organismes de
	protection sociale pour partager efficacement les informations pertinentes.
5	Mettre en place des mécanismes de collaboration réguliers pour garantir une
5.	conformité maximale des entreprises contractantes.
	Organiser des sessions de formation régulières pour sensibiliser les membres
6.	de la CNMP et les UGP aux meilleures pratiques en matière de protection
	sociale.
7	Intégrer des modules de formation sur la protection sociale dans les
7.	programmes de renforcement des capacités existants.
8.	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des
	mesures prises sur la protection sociale et l'emploi.
a	Utiliser les données recueillies pour identifier les domaines nécessitant des
9.	améliorations et ajuster les politiques en conséquence.
10.	Investir dans la modernisation des processus de passation de marché pour
10.	garantir une meilleure intégration des critères de protection sociale.
11.	Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les marchés publics pour

	assurer une mise en œuvre efficace des politiques de protection sociale.
12.	Mettre en place des incitations financières pour encourager les entreprises à
	adopter des pratiques sociales responsables dans leurs activités de passation
	de marché.
13.	Établir des quotas spécifiques pour les entreprises dirigées par des personnes
	à besoins spéciaux dans les appels d'offres des marchés publics.
	Créer des programmes de mentorat et de développement des compétences
14.	pour les entrepreneurs locaux, y compris ceux issus de groupes sous-
	représentés, afin de favoriser leur participation aux marchés publics.
	Encourager la diversification des fournisseurs en favorisant l'accès des petites
15.	et moyennes entreprises aux marchés publics, notamment par le biais de
	procédures simplifiées d'appels d'offres.
	Mettre en place des mécanismes de suivi et de surveillance pour garantir le
16.	respect des normes sociales et environnementales tout au long du processus
	d'exécution des contrats.
	Encourager l'adoption de pratiques commerciales durables en favorisant
17.	l'achat de produits et de services respectueux de l'environnement dans le
	cadre des marchés publics.
	Promouvoir la transparence et l'accès à l'information en publiant
18.	régulièrement des rapports sur les performances sociales et
	environnementales des fournisseurs et des projets de marchés publics.
19.	Publier les données et statistiques sur la protection sociale et l'emploi dans le
17.	portail électronique des marchés publics.
	Intégrer dans le Comité de Règlement des Différends des mécanismes de
20.	rétroaction et de plainte pour permettre aux parties prenantes, y compris les
	travailleurs et les communautés locales, de signaler les violations des droits
	sociaux et environnementaux dans le cadre des marchés publics.
21.	Garantir le respect des normes du travail internationales, telles que définies

	par l'Organisation internationale du travail (OIT), dans tous les contrats de marchés publics, notamment en ce qui concerne les salaires minimaux, les
	conditions de travail et les heures de travail.
22.	Encourager l'adoption de politiques d'achat local pour favoriser le développement économique des communautés locales et réduire l'empreinte carbone associée aux chaînes d'approvisionnement mondiales.
23.	Impliquer activement les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les groupes de défense des droits, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de passation de marché afin de garantir une représentation équilibrée des intérêts de la société.
24.	Établir des mécanismes de surveillance et de vérification pour s'assurer que les entreprises contractantes respectent les droits des travailleurs, y compris le droit à la sécurité au travail, la non-discrimination, et la liberté syndicale.
25.	Mettre en place des clauses contractuelles spécifiques exigeant des entreprises qu'elles fournissent des avantages sociaux et des protections supplémentaires pour les travailleurs, tels que des assurances maladie, des congés payés et des régimes de retraite.
26.	Promouvoir la participation des représentants des travailleurs dans les processus de passation de marché afin de garantir que les intérêts des travailleurs sont pris en compte lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats.

Ces recommandations visent à promouvoir des pratiques équitables et inclusives dans la commande publique, contribuant ainsi à la croissance économique et au bien-être de la société djiboutienne.

5. CONCLUSION

Le panel sur la Protection Sociale dans la Commande Publique, tenu le mercredi 24 avril 2024, a été une étape significative dans la consolidation des efforts visant à intégrer la protection sociale dans les processus de passation de marché à Djibouti. Les présentations des experts, notamment sur l'impact de la protection sociale et de l'emploi dans les marchés publics, ont mis en lumière les progrès réalisés et les défis persistants à relever.

L'intégration des critères de protection sociale dans les appels d'offres, la coopération renforcée avec les autorités compétentes, la formation continue des membres et des unités de gestion de projet, ainsi que la mesure de l'impact sur la protection sociale et l'emploi, ont été identifiées comme des axes prioritaires pour garantir des pratiques équitables et inclusives dans la commande publique.

Les recommandations formulées, telles que le renforcement des critères de protection sociale, la coopération accrue avec les autorités compétentes, la formation continue des acteurs impliqués, la mesure de l'impact sur la protection sociale et l'emploi, ainsi que la modernisation du marché public et le renforcement des capacités des acteurs, offrent des pistes concrètes pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les marchés publics.

En conclusion, ce rapport souligne l'importance cruciale de la protection sociale dans les marchés publics et appelle à une action concertée de toutes les parties prenantes pour garantir que ces principes fondamentaux sont pleinement intégrés dans les politiques et les pratiques de passation de marché à Djibouti, contribuant ainsi au bien-être des travailleurs et à la réalisation des objectifs de développement

durable.

PANEL #3



III. PANEL 3 SUR L'INNOVATION ET IA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Innovation et Ia Dans La Commande Publique : Catalyseurs D'une Transformation Numérique

L'ouverture du panel sur l'innovation et l'intelligence artificielle dans la commande publique a offert une plongée fascinante dans l'évolution des pratiques gouvernementales à l'ère numérique.

Les présentations des experts nationaux et internationaux ont tracé un tableau captivant de la façon dont la numérisation des agences gouvernementales transforme les processus de marchés publics. L'accent mis sur la fourniture de services numériques efficaces pour optimiser les investissements et améliorer la valeur des agences gouvernementales a souligné l'importance indéniable de l'innovation dans ce domaine. De plus, les défis rencontrés, tels que la gestion des projets TIC et l'intégrité de l'information, ont mis en lumière la nécessité d'une approche réfléchie et stratégique dans la mise en œuvre de ces transformations.

La présentation du projet Startup Act Djibouti a ajouté une perspective locale, mettant en évidence les efforts déployés pour introduisent des technologies avant-gardistes et insufflent une dynamique de croissance économique. En examinant les stratégies d'implémentation de l'innovation et en partageant des études de cas, ce panel a illustré comment les collaborations entre le secteur

public et le secteur privé peuvent dynamiser l'innovation et résoudre les défis institutionnels.

Les discussions sur l'engagement envers l'innovation numérique et l'adoption d'outils avancés ont souligné l'importance de l'évolution constante des pratiques gouvernementales pour répondre aux besoins changeants des citoyens. Les exemples de réussite, comme ceux du Chili, du Kenya et de l'Estonie, ont démontré le potentiel transformateur de ces initiatives et ont inspiré une réflexion sur les moyens d'accélérer la transition numérique.

En abordant les défis spécifiques du e-commerce à Djibouti, le Colloque régional a mis en lumière les lacunes actuelles et a appelé à une action concertée pour surmonter ces obstacles. La sensibilisation accrue des autorités et le développement d'infrastructures adéquates ont été identifiés comme des éléments clés pour favoriser la croissance du e-commerce dans le pays.

En conclusion, en favorisant le dialogue et l'échange d'idées, cette session a jeté les bases d'une collaboration fructueuse entre les acteurs publics et privés pour construire un avenir numérique plus inclusif et innovant.

Programme du Mercredi 24 avril 2024

Horaires	Panel 3: L'Innovation et l'IA dans la commande publique :	
14h30 – 16h15	Présentations par les panélistes (Conseiller au MDENI/ PDG PELVO/ Directrice de l'INAP/ Expert EDD/ DG CLE/ Ingénieure en IA au CLE.	
Pause-Café		
16h15 – 17h30	Session des questions et réponses	
	Recommandations	

Étaient Présents dans ce Panel :

- Le Secrétaire General du Gouvernement
- Mahdi AHMED : DG / PELVO
- Anouar MAAROUF: Conseiller/MDENI
- Said ABDOURAHMAN : Expert / EDD
- MHamed DALLA: Conseiller / MDENI
- Aida SOULEIMAN : D. FORMATION / INAP
- Ilyas SOULEIMAN : Expert / ANSIE
- Raoudha KHELIF: Conseiller / MDENI
- Chehem MOHAMED: CLE
- Abdoulkarim MAHAMOUD : DG / CLE
- Conseillère Juridique du Président de la République
- Conseillère Juridique du Secrétaire Général du Gouvernement
- Partenaires du secteur gouvernement

- Partenaires internationaux
- Organisation de la Société Civile

1. ALLOCUTION PRINCIPALES

Afin de mieux comprendre les enjeux et l'importance que revêt l'innovation et l'IA dans la commande publique, deux experts ont contribué au panel en présentant des perspectives sur la transformation numérique des agences des droits de l'homme aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite.

L'experte du « Government Accelerators » aux EAU a décrit les mécanismes et le fonctionnement des marchés publics dans le pays, mettant en lumière les processus, les règles et les opportunités disponibles pour les acteurs intéressés par les marchés publics aux Émirats.

L'expert de l'autorité du gouvernement numérique en Arabie Saoudite a souligné l'importance de fournir des services numériques efficaces pour augmenter le retour sur investissement et la valeur des agences gouvernementales. Il a également abordé les défis rencontrés lors de la réforme numérique en cours, notamment en ce qui concerne la gestion des projets TIC du gouvernement et l'intégrité de l'information.

L'autorité gouvernementale d'Arabie saoudite a entrepris un examen approfondi des normes RPE en utilisant des appareils intelligents, dans le but d'améliorer les performances numériques des agences locales, d'augmenter la qualité des prestataires et d'améliorer l'expérience client. Cette initiative s'inscrit dans une réforme numérique plus large visant à améliorer l'efficacité et à accélérer le développement numérique du pays, malgré les défis rencontrés.

Pour répondre à ces défis, l'utilisation d'outils avancés et de plateformes est essentielle, facilitant la communication, la connectivité et la gestion des données, contribuant ainsi à une meilleure satisfaction des parties prenantes. L'intégration de la réalité virtuelle et des technologies numériques offre des

avantages significatifs, notamment en termes de traitement linguistique, de classification des données et de conformité aux normes RICS, permettant une analyse avancée et une meilleure gestion des informations. Ces efforts continus visent à renforcer la position de l'Arabie saoudite dans le domaine du gouvernement numérique et à garantir une expérience client optimale.

2. PRESENTATION DE LA STARTUP ACT DJIBOUTI

Le Conseiller au MDENI a présenté les apports significatifs du projet de Startup Act Djibouti dans la modernisation de la commande publique. Ce cadre réglementaire novateur vise à soutenir le développement des startups et à encourager leur collaboration avec le secteur public, offrant ainsi des opportunités uniques pour dynamiser l'innovation et favoriser l'émergence de solutions créatives aux défis institutionnels.

Le panel a également examiné les stratégies d'implémentation de l'innovation dans la commande publique, mettant en avant des cas pratiques ayant intégré avec succès des solutions innovantes dans leurs processus opérationnels. Des discussions approfondies sur les meilleures pratiques et les leçons apprises ont offert des insights précieux pour orienter les initiatives d'innovation dans le secteur public.

Dans un contexte où la collaboration entre le secteur public et le secteur privé est cruciale, le panel a renforcé les partenariats stratégiques, favorisé l'innovation ouverte et encouragé la mise en place de cadres réglementaires adaptés. Ces cadres visent à encourager l'expérimentation et l'adoption de nouvelles technologies au service de l'intérêt général.

Le conseiller au MDENI a également mis l'accent sur l'engagement envers l'innovation numérique et l'adoption d'outils avancés qui eux ont permis d'améliorer les performances, la qualité des services et la conformité aux

normes, il a cité les exemples concrets des cas réussi notamment ceux de la Chili, le Kenya, L'Estonie etc...

M. Mahdi, en tant que PDG de PELVO, une entreprise de technologies financières régulée par la Banque Centrale de Djibouti, a exposé sa vision visant à innover l'infrastructure de paiement dans le pays à travers le concept du "Open Banking". Il a souligné deux points majeurs : la fragmentation du système bancaire djiboutien et l'absence d'interopérabilité entre les banques locales.

M. Saïd Abdourahman, expert en développement durable, a poursuivi en mettant en lumière l'utilisation de l'innovation par l'EDD, notamment dans les domaines de l'informatique, de la distribution et de la fourniture d'énergie, grâce à des méthodes agiles telles que les sprints et les "time boxes".

Par la suite, le Secrétaire Général du gouvernement a souligné l'avancée prise par l'EDD et la CNSS par rapport à d'autres institutions du secteur public, encourageant ainsi les autres entités à suivre leur exemple pour éviter d'être en décalage. Il a également abordé les défis du e-commerce en République de Djibouti il a été noté la difficulté d'opérer dans ce domaine à Djibouti en raison de l'étroitesse du marché local. Par exemple, l'absence de services tels que PayPal dans le pays oblige les utilisateurs à se tourner vers d'autres pays comme le Kenya et le Bahreïn. Il a été souligné qu'une sensibilisation accrue des autorités s'avérait nécessaire pour aborder cette problématique et développer le e-commerce.

3. SESSION QUESTIONS/REPONSES

La question de l'inclusion financière et du soutien au développement des FINTECH à Djibouti a également été abordée par le SGG, notamment en discutant des possibilités de financement et de soutien du secteur financier et bancaire pour promouvoir le crowdfunding, considéré comme un moyen de stimuler l'investissement dans le pays.

M. Mahdi répond au SGG en citant l'exemple des OPENBANKING, au lieu de payer par carte notamment VISA, MASTERCARD...ou par PAYPAL, on essaye de développer l'open Banking vu que la République de Djibouti ne dispose pas d'un système national de paiement.

Question du représentant de la société civile,

- quelles sont les principaux risques associés aux paiement en ligne ?
- Comment les utilisateurs peuvent se protéger contre le fishing et les autres techniques de fraudes ?
- quels sont les meilleures pratiques à suivre pour minimiser les risques lors des transactions ?

En réponse aux questions de la société civile sur les risques liés aux paiements en ligne, M. Mahdi a souligné que BELVO se spécialise dans les paiements en ligne à travers les banques pour des raisons de sécurité, car tout est contrôlé par la banque elle-même.

Mme Aida Souleiman a mis en avant les efforts de formation réalisés pendant la période du COVID-19, soulignant l'importance du développement numérique pour poursuivre ces formations en ligne.

L'ingénieure a également abordé le sujet de l'intelligence artificielle, notamment à travers les chatbots, et leur expansion ainsi que leurs mécanismes.

Ilyas Souleiman de l'ANSIE a présenté la plateforme nationale d'interopérabilité développée par l'ANSIE, basée sur XROAD, une norme estonienne.

Enfin, concernant la question de l'IA dans les marchés publics, le SGG a demandé si un modèle de chatbot avait été développé et testé. L'ingénieur a confirmé l'existence de tels chatbots, utilisés par des startups, basés sur des modèles de traitement en langage naturel tels que le NLP.

4. RECOMMANDATIONS

• Création d'un Cadre Réglementaire Favorable à l'Innovation

Encourager l'adoption de réglementations souples et adaptatives qui favorisent l'expérimentation et l'adoption de nouvelles technologies, tout en garantissant la protection des données et la sécurité des transactions.

• Renforcement des Partenariats Public-Privé

Favoriser des partenariats stratégiques entre le secteur public et les entreprises innovantes, notamment les startups, pour stimuler la co-création de solutions adaptées aux besoins institutionnels et sociétaux.

• Promotion de l'Inclusion Financière et du Développement des FINTECH

Soutenir le développement des FINTECH en facilitant l'accès au financement et en encourageant l'adoption de solutions de paiement en ligne sécurisées, telles que l'open banking, pour promouvoir l'inclusion financière et dynamiser l'économie.

Renforcement des Capacités Numériques

Investir dans la formation et le développement des compétences numériques au sein du secteur public pour permettre une meilleure adoption des technologies

émergentes, telles que l'IA et les chatbots, afin d'améliorer l'efficacité des services publics et l'expérience client.

• Sensibilisation et Lutte Contre les Risques Numériques

Mettre en place des programmes de sensibilisation pour informer les utilisateurs sur les risques liés aux paiements en ligne et les meilleures pratiques de sécurité à suivre pour se protéger contre les fraudes et les cyberattaques.

• Promotion de l'Interopérabilité et de l'IA dans les Marchés Publics

Encourager l'adoption de solutions d'interopérabilité telles que les plateformes nationales basées sur des normes internationales, tout en explorant l'intégration de l'IA, y compris les chatbots, dans les processus de marchés publics pour améliorer l'efficacité et la transparence.

5. CONCLUSION

En conclusion, la session de questions/réponses a été fortement apprécié et a permis l'enrichissement des discussions en offrant une plateforme d'interaction directe entre les panelistes, les intervenants et les invités. Les échanges qui ont eu lieu ont permis d'approfondir les sujets abordés, de clarifier les points de vue exprimés et de stimuler une réflexion plus approfondie.

Cette phase interactive a créé un environnement propice à l'échange d'idées, à la découverte de nouvelles perspectives et à la construction collective de connaissances. En somme, la session de questions/réponses a ajouté une dimension dynamique et participative à l'événement, renforçant ainsi son impact et sa valeur pour l'ensemble des participants.

PANEL #4



LA COMMANDE PUBLIQUE

IV. PANEL 4 SUR LES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVÉS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Éditorial : Les PPP au Cœur de la Transformation Économique de Djibouti

Le colloque régional sur la commande publique s'est illuminé d'une aura d'innovation et de progrès alors que le troisième panel sur les Partenariats Publics-Privés (PPP) prenait son envol. Au cœur de cet événement, ont été tracé les contours d'une vision audacieuse pour l'avenir économique de notre pays.

Les PPP émergent comme des leviers essentiels pour concrétiser la stratégie Vision Djibouti 2035, s'inspirant des meilleures pratiques internationales pour stimuler la croissance et le développement régional. Cette approche novatrice promet d'ouvrir de nouvelles perspectives, offrant un cadre propice à l'épanouissement du secteur privé et à la réalisation d'infrastructures d'envergure.

Au-delà des discours et des discussions qui ont été animé, ce panel a offert une plateforme unique pour explorer les défis et les opportunités des PPP. Des débats sur la durée d'étude des projets à la sensibilisation des régions riches en potentiel, chaque voix apporte une pièce essentielle à la puzzle de la transformation économique.

Dans cet esprit de collaboration et d'innovation, nous avons été appelés à repenser les mécanismes traditionnels, à adopter une approche agile et à favoriser une gouvernance transparente et efficace. Les recommandations émanant de ce panel seront nécessaires pour orienter nos actions futures et réaliser notre ambition collective de prospérité partagée.

Alors que nous nous engageons dans cette quête pour un Djibouti plus dynamique et inclusif, je suis convaincu que les PPP joueront un rôle central dans notre parcours vers un avenir meilleur. En unissant nos efforts et en embrassant l'innovation, nous pouvons façonner un avenir où chaque citoyen a la possibilité de prospérer et de contribuer à la grandeur de notre nation.

Directrice Générale des Partenariats Publics - Privés

Programme du mercredi 24 avril 2024

Horaires	Panel 4 : Les partenariats publics/privés dans la commande publique	
14h 30 – 16h 15	Présentations par les panélistes (Mme FATOUMA AHMED MOUSSA : DG Unité PPP/ M JACQUES SERVANT BLEINDOU : Senior Investment Officer SFI/ M. ÉDOUARD BOURGUET : avocat Conseil CABINET D'Avocat GIDE)	
Pause-Café		
16h 40 – 17h 30	Session des questions et réponses	
	Recommandations	

Étaient Présents dans ce Panel :

- Mme FATOUMA AHMED MOUSSA: DG Unité PPP Panéliste
- □M JACQUES SERVANT BLEINDOU : Senior Investment Officer SFI Panéliste
- M. ÉDOUARD BOURGUET : avocat Conseil CABINET D'Avocat
 GIDE Panéliste
- Directeur Général ARULOS
- Mme. Souad Houssein, conseillère juridique du président de la République

- Directeur Général du Cabinet ARREH & DEIL
- Le président du conseil régional
- Partenaires du secteur gouvernement
- Partenaires internationaux
- Organisation de la Société Civile

1. INTRODUCTION

Dans un contexte où les besoins de développement sont considérables et les ressources limitées, l'impact de la commande publique sur l'économie locale revêt une importance capitale. En concentrant les dépenses sur des secteurs clés, elle dynamise la demande pour les biens et services locaux, apportant ainsi un soutien crucial aux entreprises, à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois. Les partenariats public-privé (PPP) émergent comme des mécanismes indispensables pour renforcer la commande publique de manière efficace et pérenne.

Dans ce contexte, le mercredi 24 avril 2024 à 9h30, une présentation d'envergure s'est déroulée au Gadileh Resort Hotel, dans la région de Tadjourah. Cet événement d'importance majeure était dédié à la présentation du troisième panel, centré sur le nouveau cadre légal des principes des partenariats public-privé (PPP). Cette présentation approfondie a examiné les avantages et les mécanismes qui confèrent aux PPP un rôle central dans la promotion du développement durable, réunissant une multitude d'invités nationaux et internationaux.

2. PRESENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PPP

Les discussions ont débuté par la mise en avant des objectifs de la stratégie gouvernementale concernant les Partenariats Public-Privé (PPP), soulignant leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie Vision Djibouti 2035. Cette stratégie, largement inspirée des bonnes pratiques internationales en matière de PPP, vise à promouvoir leur utilisation pour contribuer à la croissance économique du pays,

notamment au développement économique des différentes régions, tout en respectant les principes du développement durable.

a. La politique PPP de Djibouti poursuit les quatre (4) objectifs fondamentaux suivants

- Contribuer au développement économique du pays, et en particulier au développement économique régional, dans le respect des principes de développement durable.
- Améliorer la qualité des services publics et des projets d'infrastructures ou d'intérêt général en bénéficiant du savoir- faire, de l'efficacité et des capacités d'innovation du secteur privé.
- Optimiser l'utilisation des ressources publiques dans la fourniture des services publics et des projets d'infrastructures.
- Favoriser la diversification de l'économie, l'essor du secteur privé local et l'emploi.

Il a été mis en lumière que le partenariat public-privé (PPP) jouait un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services publics et des projets d'infrastructures d'intérêt général, en tirant parti de l'expertise, de l'efficacité et de l'innovation du secteur privé. Il permet ainsi une utilisation optimale des ressources publiques dans la réalisation de projets d'infrastructures du secteur public, favorisant ainsi la diversification de l'économie et le développement du secteur privé local.

b. Cadre Juridique et Institutionnel des PPP à Djibouti

Le cadre juridique et institutionnel des PPP à Djibouti repose sur des contrats à long terme entre les entités publiques et privées. Ces contrats couvrent une gamme d'éléments essentiels tels que la répartition des responsabilités et des

risques, la rémunération du partenaire privé, les critères de performance, les clauses de résiliation et les droits des financiers. Il est crucial que ces aspects soient bien définis pour assurer le bon déroulement du PPP.

c. Le cycle des Partenariats Public-Privé

Le cycle des partenariats public-privé a été détaillé, comprenant plusieurs étapes telles que :

- ➤ Identification
- > Faisabilité, évaluation & validation
- > Structuration
- > Passation & contractualisation
- ➤ Suivi & évaluation

Cependant, il a été observé que les cycles d'étude du projet sont anormalement longs, ce qui pourrait dissuader les investisseurs. Il a été recommandé de revoir la durée d'étude du projet et d'envisager un délai plus étendu, bien que le PPP de Djibouti bénéficie d'un délai beaucoup plus raisonnable que certains pays où cette étude peut prendre jusqu'à 5 ans.

d. Les avantages des PPP:

- ➤ Encourager le secteur privé à fournir les projets dans les délais et le budget impartis.
- ➤ Imposer un degré de certitude budgétaire en définissant les coûts des projets d'infrastructure présents et à venir.
- ➤ Permettre de sanctuariser l'entretien-maintenance et/ ou l'exploitation des actifs afin notamment de garantir la performance de la qualité du service rendu in fine aux usagers.

- ➤ Développer les capacités du secteur privé local par l'intermédiaire d'une participation conjointe au capital du Partenaire avec de grandes entreprises internationales, ou comme une possibilité de sous-traitance pour les entreprises locales.
- ➤ Diversifier l'économie grâce à une meilleure compétitivité du pays en permettant le développement des infrastructures.
- Dégager un rapport qualité-prix à long terme grâce à un transfert de risques adéquat vers le secteur privé tout au long du projet.

3. FACTEURS CLES DE SUCCES DES PPP : CADRE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DE PPP

Une préparation minutieuse de la phase d'appel d'offres est essentielle pour le succès des PPP. Cela comprend le marketing du projet auprès des investisseurs potentiels, la pré-sélection des partenaires privés en fonction de critères légaux, financiers et techniques, ainsi que la consultation des partenaires présélectionnés pour recueillir leurs commentaires et observations avant de lancer l'appel d'offres.

- Alignement avec les stratégies nationales, les stratégies sectorielles, etc.
- Rôle proéminent de l'État dans la définition du projet et dans sa structuration : fourniture de l'infrastructure, garantie, revenu minimum, subventions, etc. si nécessaire.
- Cadre législatif & règlementaire clair autorisant de tels projets [cas des offres spontanées]
- Cadre institutionnel stable avec des institutions fortes : régulateur, agence d'implémentation

- Il est important pour l'entité en charge de l'implémentation du PPP, de s'assurer que les instances gouvernementales soutiennent le projet. Implication des autorités au plus haut niveau en vue de faciliter/accélérer le processus d'approbation, mais aussi la prise de certaines décisions (mise en application des recommandations) en vue de faire avancer le projet. Idée du « projet champion ».
- Mise en place d'une équipe dont le rôle est de coordonner et suivre la transaction. Cette équipe est constituée de personnes ayant les compétences nécessaires. Dans le cas de Djibouti, il s'agit de la cellule de projet PPP.
- L'objectif est de préparer un projet qui est faisable (légal, technique, environnemental & social, financier, etc.).
- Au-delà de la faisabilité, il faut préparer un projet qui est « bancable »
 : susceptible d'être financé par des banques et institutions financières.
 La clôture commerciale ou sélection du partenaire privé ne signifie pas que le projet peut démarrer. Le partenaire privé devra ensuite trouver le financement nécessaire dont une grande partie est sous forme de dette (en plus de son apport en capital).
- Il est important pour la partie publique de bien se faire accompagner. L'étape de faisabilité / structuration ainsi que la phase de préparation de l'Appel d'Offres demandent généralement l'embauche de Consultants expérimentés. Ce rôle d'accompagnement est dévolu à un conseil en transactions (projets relativement complexes) qui se fait lui aussi accompagner par et gère une équipe de consultants spécialisés (légal, technique, environnemental & social, communication, etc.).

• Prendre en compte le retour du marché (sondage du marché) dans la structuration de la transaction.

4. COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION PLENIERE DE LA CONFERENCE REGIONALE

La réunion plénière de la Conférence régionale a été marquée par l'intervention de Madame Souad Houssein, conseillère juridique du président de la République, qui a abordé plusieurs points cruciaux. Tout d'abord, elle a tenu à exprimer sa reconnaissance envers les agents d'ARULOS pour leur contribution remarquable dans le cadre des projets en cours. Cette reconnaissance souligne l'importance de reconnaître et de valoriser le travail des acteurs impliqués dans la réalisation des projets régionaux.

Ensuite, Madame Souad Houssein a mis en lumière l'importance de sensibiliser les régions aux opportunités de développement économique et social qui se présentent. Elle a souligné que ces régions regorgent de richesses inestimables qui peuvent être exploitées de manière durable pour favoriser la croissance et l'inclusion sociale. Cette sensibilisation est essentielle pour mobiliser les ressources et les énergies nécessaires à la mise en œuvre de projets régionaux ambitieux.

Enfin, Madame Souad Houssein a proposé une mesure concrète pour accélérer la concrétisation des projets à coût d'investissement moyen : le raccourcissement des délais d'étude. Cette proposition vise à réduire les retards souvent associés à l'étude approfondie des projets, en particulier ceux qui présentent un coût d'investissement modéré. En raccourcissant ces délais, il est possible d'accélérer le processus de réalisation des projets, contribuant ainsi à dynamiser l'économie régionale et à stimuler la création d'emplois.

Au cours du troisième panel du colloque sur les partenariats public-privé (PPP), une question centrale a également été posée par le président du conseil régional et le Directeur Général du Cabinet ARREH & DEIL, M. Abdoulfatah Moussa Arreh, concernant l'absence actuelle de programmes de formation pour les membres du conseil régional malgré leur désir ardent de se perfectionner. Cette question a mis en lumière un défi crucial : celui du renforcement des capacités des acteurs locaux dans le contexte des projets PPP.

Les débats ont souligné que le manque de formation découle en partie du jeune âge de la Direction Général PPP, qui n'est opérationnel que depuis deux ans. De plus, le conseil régional fait face à des contraintes liées à son effectif limité. Cette combinaison de facteurs crée un environnement où sans le soutien des institutions publiques les membres du conseil se sentent souvent limités dans leur capacité à contribuer pleinement aux décisions et aux processus de gouvernance.

Il a été noté que le développement des capacités des membres du conseil régional est essentiel pour assurer le succès des projets PPP à l'échelle régionale.

Les participants ont unanimement reconnu l'importance stratégique de mettre en place des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des membres du conseil régional. Ces programmes visent à combler les lacunes de compétences et à renforcer leur expertise dans des domaines clés tels que la gouvernance, la gestion des ressources, et la compréhension des politiques publiques.

5. RECOMMANDATIONS

La proposition de réduire les délais d'étude pour accélérer la réalisation des projets à coût moyen représente une approche concrète et pragmatique pour surmonter les retards fréquents associés à l'analyse détaillée des projets, en particulier ceux de taille modeste. En réduisant les délais, non seulement les projets pourront être lancés plus rapidement, mais également les bénéfices économiques et sociaux associés à ces initiatives seront réalisés plus tôt.

Par ailleurs, lors du troisième panel du colloque sur les partenariats public-privé (PPP), une lacune importante a été mise en lumière : l'absence de programmes de formation dédiés aux membres des conseils régionaux, malgré leur volonté manifeste de se perfectionner. Cette observation souligne un défi dans le cadre des projets PPP, à savoir le renforcement des compétences des acteurs locaux pour garantir le succès et la durabilité de ces partenariats.

Les participants ont unanimement reconnu l'importance stratégique des programmes de formation sur mesure destinés aux membres du conseil régional. Ces programmes sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins individuels et collectifs, visant à combler les lacunes de compétences et à renforcer l'expertise dans des domaines clés tels que la gouvernance, la gestion des ressources et la compréhension des politiques publiques. En investissant dans le développement des compétences des acteurs locaux, les partenariats public-privé peuvent bénéficier d'une meilleure gouvernance, d'une gestion plus efficace des ressources et d'une prise de décision plus informée, ce qui contribuera à maximiser les avantages socio-économiques pour communautés locales.

6. CONCLUSION

Le PPP est un instrument de financement efficace qui contribuera au développement économique de Djibouti. Contrairement au marché public, le PPP est un contrat avec des procédures complexes pour des projets de grandes envergures qui comportent des risques aussi bien pour la partie publique que la partie privée. Cette dernière a l'obligation de performances mais également elle doit fournir un bien ou un service de qualité avec un bon rapport qualité prix.

Lors de colloque, des échanges fructueux ont porté sur la nécessité de faire des études de préfaisabilité sur des projets en cours et d'organiser des ateliers de formations pour les cadres des autorités publiques afin de les sensibiliser sur l'impact positif de la réussite des projets PPP dans notre pays. Les différents acteurs présents ont exprimé leur volonté de collaborer étroitement avec l'Unité PPP. Le Directeur Général d'ARULOS a insisté sur l'importance des études de faisabilité pour mener à bien le projet de la construction des logements sociaux qui est un projet PPP. Il a également souligné le rôle important de l'Unité PPP d'avoir assisté son agence et mobilisé toutes les ressources nécessaires pour la bonne gestion de ce projet à volet social. Le président du conseil régional a témoigné son intérêt pour le développement économique des régions grâce au recours aux PPP et souhaiterait travailler avec la DGPPP car ils ont plusieurs projets à développer dans chaque district.



V. PANEL 5 SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

La Lutte contre la Corruption dans les Marchés Publics : Un Impératif pour Djibouti

Le thème de notre discussion, bien que souvent considéré comme tabou, est d'une pertinence indéniable. En effet, les marchés publics jouent un rôle

essentiel dans l'économie de notre pays, représentant une part significative du budget national et du PIB. Cependant, la présence de mauvaises pratiques et de la corruption compromet non seulement l'efficacité de ces marchés, mais également la confiance du public dans nos institutions et dans le processus démocratique lui-même.

Nous devons donc nous poser les bonnes questions : pourquoi est-il si crucial de lutter contre la corruption dans les marchés publics ? Quelles sont les conséquences de ces pratiques sur notre économie et notre société ? Et surtout, quelles sont les mesures que nous pouvons prendre pour promouvoir une gouvernance plus transparente et responsable ?

Dans notre quête de réponses, nous devons nous tourner vers des solutions innovantes et durables. La digitalisation des marchés publics, par exemple, offre des possibilités sans précédent de renforcer la transparence et de prévenir les pratiques corrompues. En favorisant un accès équitable à l'information et en facilitant la participation des citoyens et des entreprises, elle peut contribuer à créer un environnement plus propice à la concurrence et à l'efficacité.

De même, nous devons explorer de nouvelles approches en matière de réglementation et de surveillance des marchés publics. En intégrant des mécanismes de contrôle et de recours efficaces, nous pouvons mieux prévenir et sanctionner les comportements frauduleux, tout en promouvant une culture de l'intégrité et de la responsabilité au sein de nos institutions.

Enfin, nous devons reconnaître que la lutte contre la corruption dans les marchés publics ne peut être menée avec succès sans une mobilisation collective de toutes les parties prenantes. Les autorités, les entreprises, la société civile et les citoyens doivent travailler ensemble pour éliminer les mauvaises pratiques et promouvoir une gouvernance plus transparente et responsable. Je tiens donc à souligner l'importance de notre engagement collectif dans cette lutte.

Par le Secrétaire Général du Gouvernement Président de la Commission Nationale des Marchés Publics

Mot d'ouverture des travaux sur la corruption dans les marchés publics par la Présidente de la Commission Nationale Indépendante de la Prévention et de la Lutte Contre la Corruption.

Bissimillahi, Rahaman, Rahim Mesdames et Messieurs, Chers panelistes,

Honorables invités,

As Salaam Alaïkum Waramatoullahi Wa barika tuhu

C'est un immense plaisir pour moi d'être avec vous ce matin et de procéder à l'ouverture des travaux du panel de discussions sur la corruption dans les marchés publics, panel qui s'inscrit dans le cadre du colloque sur les marchés publics.

Mon plaisir est d'autant plus grand que l'organisation de ce panel représente pour moi et la Commission Nationale Indépendante de Lutte contre la Corruption une opportunité de parler de la corruption en général, et de la corruption dans les marchés publics en particulier. Il nous donne aussi l'occasion de mettre la lumière sur les textes et lois en vigueur dans le pays pour sévir contre la corruption sous toutes ses formes.

Mesdames et Messieurs,

Les marchés publics sont un thème majeur de préoccupation pour l'intégrité de l'administration publique car ils constituent une composante essentielle des programmes de dépenses publiques. A Djibouti, selon les statistiques de la Commission Nationale des Marchés Publics, ce sont 277 marchés publics qui ont été traités en 2023 pour un montant total de près de quarante-quatre milliard quatre cent soixante-dix millions (44 470000 000) de Francs Djibouti, soit 6% du produit intérieur brut national, et 29% du budget global de l'État.

Cela montre à suffisance, si besoin en est, l'importance du budget mobilisé par l'État pour les marchés publics dans notre pays, et la nécessité de la mise en place des systèmes appropriés de passation des marchés publics qui soient fondés sur la transparence, la concurrence et des critères objectifs pour la prise des décisions pour garantir le bon usage des derniers publics.

En matière de corruption, le constat général, actuellement établi par divers spécialistes, est que le virus de ce mal est devenu endémique et gangrène tous les domaines d'activités dans presque tous les pays du monde y compris le nôtre ,comme le soulignait déjà sans détour en 2015,Son Excellence Monsieur le Président de la République, Ismaël Omar Guelleh, lors de la Journée Mondiale de la Lutte contre la corruption en ces termes : « ... aucun pays et aucun régime à travers le monde n'est vacciné contre ce fléau. Aucune institution d'origine humaine ne peut se prévaloir d'être définitivement à l'abri de la corruption. ... Alors oui, ne nous voilons pas la face, la corruption existe bel et bien chez nous. ».

C'est d'ailleurs, pour cette raison que le gouvernement met en place des instruments et des dispositifs de prévention et de lutte contre ce fléau. La commission de lutte contre la corruption crée en juillet 2013 fait partie de cette panoplie de mesure.

Pour mesurer le niveau de perception de la corruption, et déterminer les secteurs les plus touchés par ce phénomène dans le pays, la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la lutte contre la corruption envisage de mener, cette année avec le concours de l'Institut National de la Statistique de Djibouti, une enquête auprès des ménages et une enquête auprès des institutions. Ces deux enquêtes, ainsi que des études spécifiques à mener par la suite, nous permettrons de mieux documenter les pratiques corruptives et combler le déficit des données chiffrées sur la corruption au niveau national.

D'autre part, on notera avec intérêt, que selon des études de la Banque Mondiale et de l'Union Africaine, la corruption coûte chaque année 148 milliards de dollars à l'Afrique; et qu'il est estimé que la corruption a lieu dans près de 70% des contrats de marchés publics en Afrique subsaharienne.

Mesdames et Messieurs,

Ces chiffres doivent nous interpeller sur les faits et les risques de corruption dans les marchés publics, afin de les prévenir et les combattre énergiquement si nécessaire pour préserver le pays et la population de ses effets dévastateurs.

En effet la corruption dans les marchés publics, constitue un obstacle majeur au développement économique et social en ce sens qu'elle est le fondement d'une concurrence déloyale qui empêche les entreprises compétentes de remporter les marchés publics. Outre son impact négatif sur la croissance du secteur privé, cette pratique a pour conséquence une mauvaise réalisation des projets de développement et des infrastructures d'utilité publique. En effet, la distorsion des marchés publics due à la corruption peut se traduire par une moindre qualité et des prix excessifs dont les conséquences frappent de façon disproportionnée les groupes les plus vulnérables.

Aussi, les fonds publics détournés par la corruption dans les marchés publics pourraient être bien utilisés pour financer des projets de développement tels que des écoles, des hôpitaux et des routes ou alimenter les fonds de filets sociaux pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

Dès lors, il nous incombe désormais d'identifier et de matérialiser sans délai les risques et les faits de corruption dans les marchés publics au niveau national.

A ce stade, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de louer le programme de réformes initié par les autorités et la Commission Nationale des Marchés Publics pour moderniser le processus de passation des marchés publics en République de Djibouti dans le cadre plus général de réformes des finances publiques afin d'améliorer l'efficacité dans la commande publique et de mieux allouer les ressources publiques dans la transparence totale.

Pour ma part, je peux vous assurer, chers auditeurs, que la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption, forte de ses attributions, s'engage désormais à jouer pleinement un rôle de veille et de contrôle dans les procédures de passassions de marchés publics pour assurer l'accès équitable aux informations, la transparence dans les attributions et la qualité de l'exécution des marchés une fois attribués. A ce propos, avec l'adoption de la nouvelle loi 103 de mars 2024 qui vient compléter et renforcer l'arsenal juridique existant en matière de prévention et de lutte contre la corruption, la commission nationale pour la prévention et la lutte contre la corruption pourra être saisie de faits de corruption et d'infractions assimilées, par voie de plainte ou de dénonciation.

Mesdames et Messieurs,

La dernière résolution de la conférence des États partis à la convention des Nations Unis contre la corruption, qui s'est tenue à Atlanta en décembre 2023 portait sur la promotion de la transparence et de l'intégrité dans les marchés publics.

Le panel d'aujourd'hui, qui revêt une dimension régionale, a ainsi pour objectif premier de susciter un débat public, à travers un échange d'expériences entre experts, sur la corruption dans les procédures des marchés publics, et sur les lois et textes anticorruption qui les encadrent.

Pour ce faire, les panelistes qui vont animer les débats auront à discuter des thématiques relatives :

- Aux Instruments internationaux en matière de lutte contre la corruption dans les marchés publics;
- Aux risques et manifestations de la corruption dans les commandes publiques;
- Aux mesures d'atténuation des risques et de prévention de la corruption;
- o Et aux bonnes pratiques en la matière.

Ce panel se veut aussi être un espace d'information et de sensibilisation des professionnels de passation des marchés publics, des responsables d'entreprises et du grand public sur la corruption et ses méfaits dans les marchés publics.

Mesdames et messieurs,

Chers panelistes,

Avant de terminer, je tiens à remercier sincèrement la Commission Nationale des Marchés Publics, le Secrétaire Général du Gouvernement et sa dynamique équipe pour l'organisation et la réussite du Colloque régional sur les marchés publics.

Je vous convie donc à un débat franc et constructif pour mieux atteindre les objectifs assignés ci-dessus.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux du panel sur la corruption dans la commande publique.

Qu'Allah Subhanahu wata'ala nous guide et nous éclaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

1. INTRODUCTION

Le modérateur, M. Mohamed Abayazid Mohamed, a introduit la discussion en clarifiant le thème principal, qui porte sur la lutte contre la corruption dans les marchés publics. Reconnaissant la complexité de ces termes pour certains participants, il a simplifié en expliquant que la commande publique englobe les contrats de marchés publics, soit les transactions où l'État acquiert des biens, du matériel et des équipements nécessaires à son fonctionnement, avec une mention spéciale des partenariats public-privé.

2. PROBLEMATIQUE POSEE PAR M. ABAYAZID MOHAMED

Trois questions clés ont été posées pour guider le débat :

• Pourquoi parler de corruption dans les marchés publics ?

- Quelles sont les infractions observées dans les marchés publics et leurs implications légales ?
- Quels sont les dispositifs normatifs et institutionnels existants pour lutter contre la corruption dans les marchés publics, et sont-ils efficaces ?

En conclusion, le modérateur a invité les participants à s'engager activement dans les échanges à venir, offrant ainsi une introduction claire et concise au sujet de la discussion tout en posant les bases pour une conversation approfondie sur la lutte contre la corruption dans les marchés publics.

3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

I. Séance d'ouverture : Mot de la présidente de la CNIPLC

La présidente commence son allocution en exprimant son immense plaisir de participer à l'inauguration des travaux du panel sur la corruption dans les marchés publics, soulignant l'importance de cet événement dans le cadre plus large du colloque sur les marchés publics. Elle a mis en évidence l'importance de cette initiative pour traiter de la question de la corruption, en particulier dans le domaine des marchés publics, et évoque la nécessité d'éclairer les dispositions légales et réglementaires visant à réprimer la corruption.

Ensuite, elle a partagé des données concrètes sur l'importance des marchés publics à Djibouti, en soulignant le volume des fonds publics mobilisés pour ces marchés, ainsi que l'ampleur de la corruption, qui affecte de nombreux secteurs d'activité, y compris celui des marchés publics.

La présidente a mis également en avant les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption, notamment la création de la Commission de Lutte contre la Corruption et la réalisation future d'enquêtes pour mieux comprendre ce phénomène.

Elle souligne l'impact négatif de la corruption sur le développement économique et social, en particulier sur la concurrence équitable et la qualité des projets de développement. Elle salue également les réformes entreprises pour moderniser le processus de passation des marchés publics à Djibouti, dans le but d'améliorer l'efficacité de la commande publique et d'assurer une meilleure allocation des ressources publiques.

Enfin, la présidente conclut en remerciant les organisateurs du colloque régional sur les marchés publics et en invitant les participants à un débat constructif pour atteindre les objectifs fixés par le panel sur la corruption dans la commande publique.

II. Thème 1 : la lutte contre la corruption dans la commande publique : Le cadre international : Intervention de la Secrétaire Générale

La Secrétaire Générale de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a mis en évidence les risques de corruption et de fraude susceptibles d'intervenir à chaque étape du processus de passation des marchés publics, soulignant ainsi l'importance cruciale de la mise en place de mesures préventives efficaces.

a) Les mesures préventives de la corruption dans la commande publique prévues dans la CNUCC

La Secrétaire Générale de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a mis en avant l'importance du cadre juridique international fourni par la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) dans la prévention de la corruption à l'échelle mondiale.

Adoptée en 2003, la CNUCC vise à prévenir et à lutter contre la corruption dans divers domaines, y compris la passation des marchés publics. La Secrétaire Générale de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a mis en évidence les risques omniprésents

de corruption et de fraude à chaque étape du processus de passation des marchés publics, soulignant ainsi l'importance cruciale de la mise en place de mesures préventives efficaces.

L'article 9 de cette convention constitue l'une des mesures préventives clés dans ce domaine. Cet article recommande des actions spécifiques telles que la promotion de la transparence, la mise en place de procédures d'appel d'offres ouvertes et équitables, l'élaboration d'un système de recours efficaces, afin de réduire les risques de corruption tout au long du processus de passation des marchés publics.

En plus de l'article 9, elle a expliqué que plusieurs autres dispositions de la CNUCC fournissent des directives et des principes pour la prévention de la corruption dans la commande publique. Les articles 5, 6, 8 et 10 de la convention abordent divers aspects de cette lutte contre la corruption, notamment la mise en place de politiques de prévention, la création d'organes spécialisés chargés de la lutte contre la corruption, l'élaboration de codes de conduite pour les agents publics et la diffusion d'informations au public sur les processus de passation des marchés.

b) Mesures préventives de la corruption spécifiques au processus de passation des marchés publics

Elle a souligné que l'article 9 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption offre un cadre de référence pour la mise en place de mesures préventives, incluant la promotion de la transparence, des procédures d'appel d'offres ouvertes et équitables, ainsi qu'une surveillance et un contrôle rigoureux des activités de passation des marchés.

Les échanges lors du colloque ont montré l'importance de la lutte contre la corruption dans la commande publique et ont mis en avant la nécessité d'une action collective pour promouvoir l'intégrité et la transparence dans les marchés

publics. Les participants ont contribué à enrichir le débat en partageant leurs expériences et en identifiant des pistes d'action concrètes pour renforcer la bonne gouvernance et promouvoir le développement durable.

Les recommandations visant à prévenir la corruption dans la passation des marchés publics sont essentielles pour garantir l'intégrité et l'efficacité de ce processus crucial.

- A. La diffusion d'information : Il est essentiel de promouvoir la transparence en fournissant des informations complètes et accessibles sur les marchés publics, y compris les opportunités, les critères de sélection, les procédures et les décisions prises. Une communication claire et ouverte contribue à dissuader les pratiques corruptives en exposant les processus à un examen public.
- B. L'établissement à l'avance des conditions et critères de sélection et d'attribution du marché : Des critères objectifs et transparents doivent être définis dès le début du processus de passation des marchés. Cela garantit que les décisions sont prises sur la base de considérations légitimes telles que la qualité, le prix et l'expérience, plutôt que sur des préférences subjectives ou des influences extérieures.
- C. L'utilisation des critères objectifs et prédéterminés pour la prise des décisions : Les décisions relatives à l'attribution des marchés doivent être fondées sur des critères préétablis et non discriminatoires. Ces critères doivent être clairs, mesurables et appliqués de manière cohérente pour garantir l'équité et la transparence dans le processus de sélection.
- D. L'élaboration d'un système de recours efficace au cas où les procédures et règles de passation de marchés ne sont pas respectées : Un mécanisme de recours accessible et efficace est essentiel pour permettre aux parties prenantes de contester les décisions ou les pratiques irrégulières dans la

- passation des marchés. Ce système doit garantir une enquête impartiale et des mesures correctives appropriées en cas de violation des règles.
- E. La réglementation des personnels chargés de la passation des marchés : Il est crucial d'établir des normes éthiques et des codes de conduite clairs pour les personnes impliquées dans la passation des marchés publics. Des mesures telles que la formation sur l'éthique, la surveillance des conflits d'intérêts et la déclaration des avoirs peuvent contribuer à prévenir les abus de pouvoir et les comportements corrompus.

En mettant en œuvre ces recommandations, les autorités compétentes peuvent renforcer l'intégrité et la légitimité des processus de passation des marchés publics, garantissant ainsi une utilisation efficace et équitable des ressources publiques au bénéfice de la société dans son ensemble.

Les recommandations visant à prévenir la corruption dans la passation des marchés publics sont essentielles pour garantir l'intégrité et l'efficacité de ce processus

III. Thème 2 : la lutte contre la corruption dans la commande publique : Le cadre national : Intervention du Directeur des Investigations et de la Déclaration de Patrimoine.

Le directeur des investigations et déclarations de patrimoine de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC), M. Hamza Abdi Aden, a à son tour pris la parole et a présenté le cadre juridique national en matière de prévention et de répression de la corruption dans la commande publique.

Le directeur a évoqué que la corruption dans la commande publique compromet et détériore la qualité du service public rendu aux usagers, car elle fausse et nuit à la concurrence équitable sur le marché et ne permet pas à l'État de profiter des meilleures offres sur le marché. Il a ajouté, en faisant référence au discours de la présidente, que la commande publique représente 29% du budget national et 6% du PIB, et que si la corruption n'est pas éradiquée dans la commande publique, cela va causer un gaspillage économique et donc nuire au développement du pays.

Le directeur a mis en lumière l'ensemble des mesures préventives et répressives mises en place par la République de Djibouti pour préserver la confiance des usagers et établir un cadre transparent et sain dans les processus de passation de marchés. Il a en premier lieu présenté les mesures préventives dans le cadre des marchés publics, qui sont des actions prises pour éviter les fraudes, les abus ou les erreurs lors de la passation et de l'exécution des contrats publics.

Le directeur a d'abord évoqué les mesures préventives initiées par la commission nationale de lutte contre la corruption prévues par la Loi n° 103/AN/24/9ème L relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, notamment dans son article 16 qui porte sur la déclaration de patrimoine des agents publics, l'article 26 qui porte sur le conflit d'intérêts, et les articles 22, 23, 24 et 27qui portent sur un ensemble de mesures de transparence que les institutions publiques et privées sont tenues de mettre en place et qui permettront ensuite à la CNIPLC d'établir un système d'évaluation suivi d'un système de notation en matière de transparence.

Au-delà, le directeur a évoqué les mesures préventives mises en place par les autres institutions de la République de Djibouti, notamment la Commission nationale des marchés publics, qui a mis en place des mesures telles qu'un portail électronique des marchés publics, une charte d'éthique et de transparence applicable dans le domaine des marchés publics, un manuel de procédures pour la passation des marchés publics, et enfin les dispositions du code des marchés publics qui encadrent les principes directeurs.

Le directeur a évoqué les mesures répressives de la corruption dans les marchés publics qui sont essentielles pour dissuader les acteurs corrompus et garantir l'intégrité et la transparence dans le processus de passation des marchés. Ces mesures répressives sont réparties en deux catégories et les infractions existantes de droit commun portant sur les mesures répressives dans la commande publique, qui sont mentionnées dans les textes suivants :

- Le code pénal
- Les lois
- La Loi n°104/AN/24/9ème L du 06 mars 2024 relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Loi n°105/AN/24/9ème L relative à la lutte contre le terrorisme et autres infractions graves.
- La Loi n°106/AN/24/9ème L du 06 mars 2024 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
- Et les dispositions de la Loi n° 103/AN/24/9ème L relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, cette loi a contribué à renforcer et compléter le cadre juridique existant dans la République de Djibouti en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Cette nouvelle loi a incriminé l'ensemble des formes de corruption existantes, ce qui rend grâce à cette loi la République de Djibouti en conformité avec les dispositions de la convention des Nations unies de lutte contre la corruption. Tel que les avantages injustifiés dans la commande publique, le conflit d'intérêts, la procédure d'entente entre les soumissionnaires, la notion de cadeau, le favoritisme et enfin la protection des dénonciateurs. Elle a également complété les dispositions existantes en intégrant la notion d'agents publics et d'avantages

indus. Enfin, elle a durci les peines déjà mentionnées en ajoutant des peines qui vont jusqu'au triple des avantages indus reçus.

Le directeur des investigations et déclarations de patrimoine a conclu sur ces termes : « Pour lutter contre ce fléau, il est essentiel de renforcer la transparence, l'intégrité et les mécanismes de contrôle dans les processus de passation des marchés, ainsi que d'imposer des sanctions sévères contre les acteurs impliqués dans des actes de corruption. La République de Djibouti dispose d'un ensemble de mesures préventives et répressives nécessaires pour éradiquer ce mal qui gangrène la société. »

IV. <u>Thème 3 : la digitalisation des marchés publics, outil anticorruption : Intervention par visioconférence de l'expert international</u>

Dans son intervention, Gawesh Jawaheer a souligné, en guise d'introduction, l'importance des contrats ouverts comme un outil essentiel pour surmonter les défis liés à la corruption et pour améliorer les résultats des biens, services et travaux publics destinés aux citoyens du monde entier. Il a mis en avant l'utilisation des dernières technologies et des données comme des moyens efficaces pour atteindre ces objectifs. En outre, il a souligné le succès de l'Open Contracting Partnership (OCP) dans la réduction de la corruption et dans l'amélioration des résultats pour les citoyens à travers le monde. C'est un le processus ouvert d'octroi de contrats consiste à publier et à utiliser des informations ouvertes, accessibles et à jour sur l'octroi de contrats gouvernementaux pour inciter les citoyens et les entreprises à cerner et à résoudre les problèmes ».

Gawesh a également mis en lumière le travail spécifique de l'organisation en Afrique, en collaborant avec des pays tels que le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Malawi, la Zambie, le Ghana et le Sénégal. Cette liste démontre l'engagement concret de l'Open

Contracting Partnership dans la région et sa volonté de travailler avec une variété de gouvernements et de partenaires pour promouvoir la transparence et l'efficacité dans les marchés publics.

1) La corruption dans les marchés publics

La passation de marché public est un processus vital pour l'administration publique, impliquant la sélection d'un fournisseur ou d'un entrepreneur pour la réalisation de travaux, de services ou la fourniture de biens. Cependant, ce processus est souvent entaché de risques de corruption qui compromettent l'intégrité et l'efficacité des marchés publics.

Lors de son intervention, M. Gawesh Jawaheer a exposé de manière détaillée les risques de corruption associés à la passation des marchés publics. Son intervention a mis en lumière les dangers d'un processus opaque et influencé par des intérêts personnels ou politiques.

Il a souligné le risque inhérent à un processus opaque de passation des marchés, mettant en garde contre la possibilité de collusion entre les soumissionnaires et les fonctionnaires chargés de l'évaluation. Cette opacité favorise la manipulation des offres, compromettant ainsi l'intégrité du processus et conduisant à des résultats injustes.

Ces risques compromettent l'intégrité, la transparence et l'efficacité des processus de passation des marchés, nécessitant une vigilance accrue et des mesures de prévention rigoureuses pour lutter contre ce fléau.

2) <u>Les solutions et les bonnes pratiques selon l'expert</u> international

a) Solution n°1: Digitalisation des marchés publics

Les portails en ligne dédiés aux marchés publics offrent un accès transparent et équitable à toutes les informations essentielles relatives aux appels d'offres publics. Ces plateformes présentent de manière claire et détaillée les spécifications des produits ou services requis, les critères de sélection, les délais et les conditions contractuelles. Cette transparence accrue permet aux soumissionnaires potentiels de comprendre pleinement les exigences du marché et de participer de manière informée aux processus d'acquisition. En effet, la digitalisation des marchés publics à travers l'utilisation de ces portails en ligne présente une multitude d'avantages.

En plus de favoriser une communication facilitée entre les acheteurs publics et les fournisseurs potentiels, elle permet également une plus grande diversité de fournisseurs, réduit les coûts administratifs et accélère les délais de réponse. De plus, elle renforce la traçabilité des transactions et des interactions, contribuant ainsi à une gestion plus efficace, transparente et responsable des ressources publiques. En somme, ces portails représentent une évolution significative dans la manière dont les marchés publics sont menés, favorisant une meilleure utilisation des fonds publics et une gouvernance plus transparente.

b) Solution n°2 : E□Procurement

L'E-procurement, ou la passation des marchés publics électroniques, est une méthode de plus en plus utilisée par les gouvernements et les entreprises pour mener efficacement les processus d'acquisition via des plateformes numériques dédiées. Cette approche présente de nombreux avantages et transforme fondamentalement la manière dont les marchés publics sont menés.

M. Gawesh explique que l'E-GP offre une série d'avantages significatifs, notamment une efficacité accrue, une transparence renforcée, une réduction des coûts administratifs, une traçabilité améliorée, une communication facilitée et la promotion de la concurrence et de l'innovation. En adoptant cette approche, les gouvernements peuvent optimiser leurs processus d'acquisition, garantissant ainsi une utilisation efficiente des fonds publics et une meilleure prestation de services aux citoyens.

c) Solution n°3: La commande publique ouverte

La commande publique ouverte implique la publication transparente et accessible à tous des informations sur les appels d'offres, les spécifications, les critères de sélection, les délais et les décisions d'attribution. Cela permet à un large éventail de fournisseurs potentiels de participer aux processus d'acquisition en comprenant pleinement les exigences du marché.

Les institutions doivent penser différemment dans la commande publique, utilisant une approche de gouvernement ouvert & données ouvertes afin d'entraîner des réformes percutantes et durables

d) Solution n°4: Implémentation d'un système RED FLAGS

Un red flag est un indicateur suggérant qu'il existe un risque pour les actionnaires d'une société. Ce risque peut être notamment révélé par l'étude des états financiers et du comportement du management

Un drapeau rouge (red flag) ne veut pas forcément dire qu'il y a une fraude sous le tapis ou un scandale à prévoir. C'est simplement un point noir qu'il faut surveiller. Le problème, c'est lorsqu'ils s'accumulent. Ces red flags doivent être compris comme des avertissements : plus ils se multiplient lors de l'étude d'une société, plus les risques d'une possible perte définitive en capital.

e) Solution n°5: Vers une commande sensible au GENRE





3) Conclusion de l'expert international :

La digitalisation et l'exploitation des données ont indéniablement révolutionné la façon dont nous vivons, travaillons et interagissons avec le monde qui nous entoure. Cependant, il est important de reconnaître que ces technologies ne représentent qu'un début, et non une fin en soi, dans notre quête d'amélioration et de progrès.

Il faudra aussi:

- Un engagement systématique avec toutes les parties prenantes du marché public.
- Promouvoir une politique d'inclusion des femmes entrepreneurs et des PMEs dans le marché public.
- Gestion du changement afin d'avoir une solution durable à long terme.
- Collaboration avec les OSC et les citoyens.
- Continuer à évoluer et innover parce que la corruption en fait autant.

4. LES RECOMMANDATIONS

- a) L'intégration d'un membre de la Commission Nationale de lutte contre la corruption dans le comité de règlement des différends.
- b) La formation et la sensibilisation régulière des membres de la CNMP sur les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption existants.
- c) L'Implémentation d'un système de Red flags dans toute la chaine des passations de marchés.
- d) L'amélioration d'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises.
- e) Le renforcement du contrôle dans le cadre de l'exécution des marchés publics octroyés par la CNMP en collaborant davantage avec les institutions de contrôle existantes.
- f) Limiter la durée du mandat des membres de la CNMP.
- g) Réforme des dispositions du code des marchés publics et de son décret d'application :
- ➤ L'article 23 du Décret n° 2010-0083/PRE fixant les attributions, la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics
- ➤ L'article 23 et 24 de la Loi n°53/AN/09/6ème L Portant nouveau Code des Marchés Publics. Code de marchés pour avoir un système de recours efficace
- h) L'intégration d'un membre de la Commission Nationale de lutte contre la corruption dans le comité Interministérielle charge de la refonte du code des marchés publics.
- i) Formation, sensibilisation et éducation des UGP, le secteur privé, sur les thématiques de la lutte contre la corruption.
- j) Maintenir la publication en ligne du rapport de la CNMP

5. **CONCLUSION**

Il est essentiel de reconnaître que la corruption dans la commande publique n'est pas seulement un problème local, mais un défi mondial qui exige une action concertée à tous les niveaux. Les recommandations formulées lors de ce panel fournissent une feuille de route précieuse pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels, améliorer la transparence et la responsabilité, et promouvoir une culture de l'intégrité dans la gestion des marchés publics.

PANEL #6



LA COMMANDE PUBLIQUE

VI. PANEL 6 SUR LES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT, ALMIS MOHAMED ABDILLAHI

Mesdames et Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir ici à Tadjourah pour ce colloque régional sur la commande publique, un événement d'une importance capitale pour notre pays. Avant de commencer, permettez-moi de souligner deux points d'interrogation spécifiques qui méritent notre attention.

Tout d'abord, certains d'entre vous peuvent se demander pourquoi nous avons choisi de nous réunir ici, dans cette région. Permettez-moi de clarifier cette décision : notre objectif est de promouvoir la décentralisation et de valoriser les ressources nationales. En choisissant Tadjourah, nous mettons en lumière l'importance des régions périphériques dans le développement de notre pays.

Ensuite, je tiens à aborder la question des personnes à besoins spéciaux. Trop souvent, les personnes à besoins spéciaux sont uniquement évoquées en relation avec leurs handicaps. Pourtant, je crois fermement que tous, quelles que soient leurs particularités, devraient bénéficier des opportunités offertes par la commande publique.

C'est pourquoi je souhaite mettre en avant l'importance de reconnaître et de soutenir les entreprises qui emploient des personnes à besoins spéciaux. En favorisant ces entreprises dans les marchés publics, nous contribuons à créer un environnement plus inclusif et équitable. De plus, nous encourageons l'entrepreneuriat chez cette catégorie de la population, renforçant ainsi leur autonomie et leur intégration sociale.

En conclusion, je vous encourage tous à saisir cette occasion pour échanger des idées et des meilleures pratiques dans le domaine de la commande publique.

Ensemble, nous pouvons œuvrer pour un développement économique et social plus juste et plus inclusif pour tous les citoyens de notre pays.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ANPH

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une profonde gratitude que je m'adresse à vous aujourd'hui pour exprimer notre reconnaissance envers Son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République, pour son engagement indéfectible en faveur des droits des personnes en situation de handicap. Le soutien du Président à l'emploi et à l'intégration sociale et économique de ces personnes est une source d'inspiration pour nous tous.

Je tiens également à remercier chaleureusement le Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Almis Mohamed Abdillahi, pour son rôle crucial en tant que Président de la Commission Nationale des Marchés Publics. Grâce à son soutien, l'Agence Nationale des Personnes Handicapées a pu participer à ce colloque, marquant un jalon important dans la réforme de nos pratiques d'attribution des marchés publics pour y intégrer une dimension inclusive.

L'Agence nationale des personnes handicapées est non seulement une garantie de soutien pour tous les citoyens djiboutiens mais aussi un acteur essentiel dans notre mission de sensibilisation et de protection des droits des individus handicapés. Que le handicap soit congénital, résulte d'une maladie, d'un accident ou de la vieillesse, notre objectif reste le même : garantir l'égalité des chances pour tous.

À cet égard, il est primordial que la commission des marchés publics prenne en compte ces aspects lors de l'élaboration des appels d'offres, en s'assurant que les critères d'accessibilité soient respectés par toutes les entreprises en charge de projets de construction.

Pour rendre notre commande publique véritablement inclusive, je propose les mesures suivantes :

- L'intégration représentative de l'Agence dans la Commission des marchés pour veiller à ce que les besoins des personnes handicapées soient systématiquement pris en compte.
- La promotion active des entreprises employant des personnes handicapées et l'octroi de marchés publics favorisant ces employeurs responsables.
- La réservation d'un pourcentage des marchés publics pour alimenter le Fonds de Soutien du Handicap.
- Une révision du cadre réglementaire pour introduire des mesures plus strictes et plus inclusives.

Ces initiatives marqueront une évolution majeure, permettant aux personnes handicapées de non seulement bénéficier de ces opportunités mais également de contribuer activement à notre société.

Merci pour votre attention et votre engagement envers cette cause noble.

Programme du jeudi 25 avril 2024

Horaires	Panel 6 : Les personnes à besoins spéciaux dans la commande publique : Défis et Opportunités	
09h 00 – 10h 15	Discours officiels	
	Présentations par les panélistes (DG ARULOS/ Président CNDH/ Group Al Gamil et 1 Personne en situation du handicap	
Pause-Café		
10h 40 – 13h 00	Session des questions et réponses	
	Recommandations	

Étaient Présents dans ce Panel :

- Ministre de la Défense ;
- Secrétaire Général du Gouvernement Président de la Commission
 Nationale des Marchés Publiques ;
- Directeur Général ARULOS Panéliste
- Président de la CNDH Panéliste
- Directeur Général de l'ANPH
- Directeur Général du CLE
- Conseiller Juridique de la Présidence
- Représentants Group Al Gamil
- Réseau Nationale des Personnes Handicapées
- Partenaires du secteur gouvernement ;
- Partenaires internationaux;
- Organisation de la Société Civile

1. ALLOCUTIONS PRINCIPALES

Le jeudi 25 avril 2024 à 9h30, une réunion d'une importance capitale s'est tenue au Gadileh Resort Hotel, dans la région de Tadjourah. Cette réunion avait pour but de présenter le sixième panel consacré à l'inclusion des personnes ayant des besoins spéciaux dans les marchés publics. Un ensemble d'invités nationaux et internationaux, participant au colloque sur les marchés publics, s'est réuni pour aborder cette question cruciale.

Le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) a ouvert la séance en soulignant l'importance de soutenir et de favoriser les entreprises qui emploient des personnes ayant des besoins spéciaux. Cette approche vise à encourager ces entreprises en leur offrant un accès prioritaire aux contrats publics, une initiative louable visant à promouvoir l'inclusion sociale et économique.

Par la suite, le directeur d'ARULOS a pris la parole pour exprimer ses hommages à Son Excellence Monsieur le Président de la République, saluant son rôle crucial dans l'intégration des personnes handicapées dans la société civile et la lutte contre la discrimination.

Lors de son allocution, le Directeur Général de l'ANPH, Monsieur Doualeh, a également exprimé sa reconnaissance envers les panélistes et les participants pour leur présence. De plus, le DG a adressé ses remerciements au Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Almis Mohamed Abdillahi, également Président de la Commission Nationale des Marchés Publics.

2. MESURES EN COURS

Dans le domaine de la commande publique, le Directeur Général a appelé à l'attention de ladite commission pour l'intégration, dans les textes juridiques, de dispositions permettant aux personnes en situation de handicap d'émettre des critères favorisant leur inclusion socio-professionnelle.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a affirmé que tous, quelles que soient leurs particularités, devraient bénéficier de la commande publique. Il a également insisté sur la nécessité de reconnaître et de soutenir les entreprises qui emploient des personnes à besoins spéciaux, les favorisant ainsi dans les marchés publics, tout en encourageant l'entrepreneuriat chez cette catégorie de la population.

Un représentant du groupe Al Gamil a également partagé des initiatives visant à favoriser l'inclusion financière des personnes handicapées par le biais de l'emploi.

Le Président de la CNDH a annoncé la signature d'une convention de partenariat avec l'ANPH pour promouvoir l'inclusivité, notamment à travers le projet "Droits de l'Homme dans les milieux des entreprises". Il a souligné l'influence de la commande publique sur les pratiques des entreprises privées et partagé les initiatives de la CNDH visant à rétablir l'humain au cœur de l'entreprise, tout en préservant ses droits.

Le DG ARULOS a présenté les actions et les perspectives de son institution, notamment la réservation de logements adaptés, la facilitation des paiements pour l'accès à des parcelles sociales, et l'incitation à l'adaptation des constructions aux besoins des personnes handicapées. Il a également évoqué des mesures de révision des curriculums et des codes de construction pour intégrer la question des personnes handicapées.

Quant aux perspectives, elles incluent notamment la priorisation des logements pour les personnes à besoins spéciaux et l'élaboration d'un processus de tiers payant. En outre, il a été proposé de travailler sur un mécanisme de suivi et d'évaluation pour les logements destinés à ces personnes.

Le Groupe Al Gamil a été salué pour son engagement en faveur de l'emploi des 40 personnes handicapées, avec la promesse de doubler l'effectif des employés en situation de handicap d'ici la fin de l'année 2024. Le DG ANPH a attribué un Label Handicap à cette institution en reconnaissance de cet engagement.

Un jeune entrepreneur en situation de handicap a partagé ses expériences dans le domaine de la participation aux appels d'offres de la commande publique.

3. RECONNAISSANCE ET APPRÉCIATION

Le ministre de la Défense a exprimé ses salutations et sa gratitude pour cette initiative novatrice, soulignant son importance pour la région de Tadjourah, qui a ainsi gagné une visibilité internationale bien méritée.

Madame Souad, Conseillère du Président, a souligné l'impact du rapport de l'UNU sur la situation des personnes handicapées à Djibouti, saluant l'action du président de la République dans la promotion de l'égalité et de l'inclusion.

4. DÉFIS ET SOLUTIONS

Les débats ont également porté sur les défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées sur le marché du travail, notamment en ce qui concerne la formation et l'accès à l'emploi. Des discussions sont en cours pour mettre en place des programmes de formation continue et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

5. PROTECTION DES DROITS

En ce qui concerne les droits des personnes handicapées et les cas de discrimination, il a été recommandé de faire appel à la CNDH pour obtenir une assistance juridique. De plus, des mesures sont prises pour protéger les droits

des locataires handicapés, notamment en limitant les expulsions et en fournissant une assistance juridique en cas de litige.

6. SESSION DES QUESTIONS / RÉPONSES

Conseiller Juridique de la Présidence : M. Rastam s'est présenté en sa qualité du président du conseil d'administration de l'ANPH. Interrogation générale : l'ANPH oriente et facilite le traitement des besoins des personnes à besoins dans divers domaines : accès au logement, à éducation etc...

Le président de la République a créé 150 postes budgétaires pour l'insertion professionnelle des personnes à besoins spéciaux. Le secteur public ne peut pas tous les embauchés. Comment relever les défis et difficultés rencontrés sur le secteur privé, comment assurer une inclusion dans ces secteurs privées.

Président de la CNDH: la commande publique est un outil puissant pour influencer les entreprises privées, tout comme le cas du Kenya avec l'existence d'un marché réservé. Il a été mentionné par la Directrice Générale de l'Autorité rwandaise des marchés publics, qu'ils ont intégré dans la loi qu'un lot des marchés publiques aillent aux personnes à besoins spéciaux dans les secteurs nécessaires. Une demande peut être formuler envers les entreprises qui gagnent les marchés publics qu'ils font travailler des sous-traitants, d'employer des travailleurs handicapés et d'aménager et adaptés leurs locaux.

Mme. Joyeuse UWINGENEYE, Directrice Générale de l'Autorité rwandaise des marchés publics a partagé les expériences dans le cadre de son pays, elle a mentionné que si la commande publique atteint à hauteur de 30% alors les personnes à besoins spéciaux participent à la commande publique au minimum à hauteur de 2% pour avoir accès et ont droit à participer aux commandes

publiques. Il y'a l'existence d'un secrétariat pour enregistrer ces personnes à besoins spéciaux qui souhaite participer aux offres des commandes publiques. Elle a précisé qu'il faut sensibiliser et vulgariser les personnes handicapées de manière à postuler car le gouvernement a beaucoup œuvré pour la promotion de ces personnes handicapées.

Elle a recommandé de sensibiliser les institutions à travailler avec des personnes à besoins spéciaux, puisque leurs besoins spéciaux ne restreint pas leurs capacités fonctionnelles.

Création d'une connexion entre les Personnes à besoins spéciaux et les officiers de la Commande Publique ainsi que les entreprises.

Mise en œuvre un agenda et rendre impératif que chaque partie contractante soit informée de la stratégie d'inclusion des personnes ayant des besoins spécifiques.

Appui au changement des mentalités des personnes, montrer l'importance aux personnes à besoins spéciaux, faire la promotion des personnes handicapées.

Intégrer l'ANPH dans la commission nationale des marchés publiques afin qu'elles donnent son avis lors d'attribution des marchés publiques pour partager les réalités des entreprises qui favorisent et recrutent les personnes à besoins spéciaux.

La commission des marchés publiques doit prendre en considération la catégorie des personnes à besoins spéciaux dans l'élaboration des appels d'offres, en veillant à ce que l'accessibilité soit prise en compte par les entreprises qui réaliseront les travaux de construction.

Prioriser les entreprises qui engagent les personnes en situation du handicap;

Parmi les appels d'offres des marchés publiques, à réserver un quota pour les entrepreneures handicapées.

Inciter les entreprises qui auront les marchés de mettre un quota pour embaucher des travailleurs handicapés.

7. RECOMMANDATIONS

Numéro	Recommandations
1	Établir des directives claires pour garantir que les personnes vivant avec un
	handicap (PVH) représentent au moins 2% des bénéficiaires des contrats
	publics lorsqu'ils atteignent 30% de la commande publique.
2	Renforcer le secrétariat chargé d'enregistrer les PVH souhaitant participer
	aux appels d'offres publics pour faciliter leur accès et leurs droits à participer.
3	Mettre en place des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour
	encourager les PVH à postuler aux appels d'offres, soulignant les efforts
	gouvernementaux en faveur de leur promotion.
4	Promouvoir la collaboration entre les institutions publiques et les PVH en
	reconnaissant que leurs besoins spéciaux n'entravent pas leurs capacités
	fonctionnelles.
5	Faciliter la connexion entre les PVH, les officiers de la commande publique
	et les entreprises pour encourager leur participation aux marchés publics.
6	Imposer l'inclusion d'une stratégie de prise en compte des PVH dans l'agenda
	de chaque entité contractante et rendre cette stratégie obligatoire.
7	Sensibiliser et éduquer les individus et la société privée sur l'importance de
	l'intégration des PVH et promouvoir la diversité au sein des entreprises.
8	Exiger une transparence totale sur les bénéficiaires de chaque contrat attribué
	à une entreprise.
9	Intégrer l'Agence Nationale de Promotion des Handicapés (ANPH) dans la
	Commission Nationale des Marchés Publics pour fournir des avis lors de
	l'attribution des marchés aux entreprises favorisant l'emploi des PABE.

10	Assurer que la commission des marchés publics inclut les besoins spéciaux
	dans la planification des appels d'offres, en veillant à ce que l'accessibilité
	soit une priorité.
11	Accorder la priorité aux entreprises qui embauchent des travailleurs
	handicapés lors de l'attribution des contrats publics.
12	Réserver un quota dans les appels d'offres des marchés publics pour les
	entrepreneures handicapées afin de favoriser leur participation.
13	Encourager les entreprises ayant remporté des marchés publics à mettre en
	place des quotas d'emploi pour les travailleurs handicapés.
14	Développer des mécanismes de suivi et de rapport pour évaluer la conformité
	des entreprises aux quotas d'emploi des travailleurs handicapés.
15	Faciliter l'accès aux informations sur les opportunités de marchés publics
	pour les PVH par le biais de plateformes en ligne accessibles.
16	Organiser des formations spécifiques pour les officiers de la commande
	publique sur la prise en compte des besoins spéciaux dans les processus
	d'achat public.
17	Mettre en place des incitations financières ou des avantages fiscaux pour les
	entreprises qui dépassent les quotas d'emploi des travailleurs handicapés.
18	Promouvoir des partenariats public-privé pour développer des programmes
	de formation et d'insertion professionnelle pour les PVH.
19	Encourager la création d'entreprises sociales dirigées par des PVH en offrant
	un soutien financier et technique.
20	Renforcer les mécanismes de contrôle et de supervision pour garantir le
	respect des politiques d'inclusion des PVH dans la commande publique.
21	Mettre en place des programmes de mentorat et de coaching pour les
	entrepreneures vivant avec un handicap afin de renforcer leurs compétences
	et leur confiance dans le domaine des affaires.
22	Encourager la mise en place de politiques d'achat inclusives dans les

	entreprises privées en offrant des incitations financières ou des avantages
	fiscaux.
23	Créer des mécanismes de soutien financier pour les PVH souhaitant démarrer
	leur propre entreprise, notamment des prêts à taux préférentiels ou des
	subventions.
24	Élaborer des critères d'évaluation spécifiques pour les offres soumises par
	des entreprises employant des PVH, afin de valoriser leur engagement en
	matière d'inclusion.
25	Organiser des foires commerciales et des salons professionnels dédiés aux
	entreprises dirigées par des PVH pour promouvoir leurs produits et services.
26	Établir des partenariats avec des organisations de la société civile
	spécialisées dans l'emploi des PVH pour renforcer les initiatives d'inclusion
	dans la commande publique.
27	Sensibiliser les fournisseurs potentiels sur l'importance de l'accessibilité et de
	l'adaptabilité de leurs produits et services aux besoins des PVH.
28	Faciliter l'accès des PVH aux opportunités de sous-traitance et de partenariat
	avec des entreprises établies pour développer leurs capacités et leur
	expérience dans le secteur public.
29	Élaborer des politiques de formation professionnelle adaptées aux besoins
	des PVH pour favoriser leur intégration et leur progression dans le marché
	du travail.
30	Créer un réseau de référence des fournisseurs certifiés PVH pour faciliter
	l'identification et la sélection d'entreprises inclusives lors des processus
	d'achat public.

8. CONCLUSION

Le Colloque Régional sur la Commande Publique qui s'est tenu les 24 et 25 avril 2024 au Gadileh Resort Hotel dans la région de Tadjourah a marqué une étape significative dans la promotion de l'inclusion des personnes ayant des besoins spéciaux dans les marchés publics. Sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement, cette séance a réuni un ensemble d'invités nationaux et internationaux déterminés à aborder cette question cruciale.

Dès la session d'ouverture de ce panel l'importance de soutenir les entreprises qui emploient des personnes ayant des besoins spéciaux était au cœur des discussions, soulignant ainsi l'engagement en faveur de l'inclusion sociale et économique. Les mesures en cours, telles que l'intégration de dispositions favorisant l'inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap dans les textes juridiques, illustrent l'engagement continu à promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'accès aux marchés publics.

Les initiatives présentées par différentes panelistes, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme, l'ARULoS et le Groupe Al Gamil, témoignent de la diversité des actions entreprises pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail. De la réservation de logements adaptés à la facilitation des paiements pour l'accès à des parcelles sociales, ces initiatives visent à créer un environnement favorable à l'inclusion et à l'autonomisation des personnes handicapées.

Cependant, malgré les progrès réalisés, des défis persistent. Ce panel a souligné la nécessité de sensibiliser davantage la société et les entreprises de la place sur l'importance de l'intégration des personnes handicapées, ainsi que la nécessité d'adapter les politiques d'achat public pour garantir une participation équitable. Des recommandations concrètes ont été formulées pour renforcer les politiques d'inclusion, améliorer l'accessibilité aux opportunités de marché et promouvoir

des partenariats public-privé pour le développement de programmes d'insertion

professionnelle.

En conclusion, cette réunion a mis en lumière l'importance de l'inclusion des

personnes handicapées dans les marchés publics et a jeté les bases pour des

actions futures visant à garantir l'égalité des chances et la participation active de

tous les citoyens à la vie économique et sociale du pays. À travers un ensemble

de recommandations pragmatiques et ciblées, les participants ont démontré leur

engagement à faire progresser cette cause noble et à construire une société plus

inclusive et solidaire pour tous.

ANNEXE: - PPT group Al-Gamil

- PPT DG ARULoS

104

PANEL #7



LA COMMANDE PUBLIQUE

VII. PANEL 7 SUR LA POUR LAMODERNISATION DES MARCHES PUBLICSDE DJIBOUTI

Programme du jeudi 25 avril 2024

Horaires	Panel 7 : Feuille de route pour la modernisation des marches
	publics de Djibouti
14h 30 – 16h 00	Présentations par Mme. Sagal Omar Ibrahim, Conseillère
	Juridique au Secrétariat General du Gouvernement et
	Responsable du Secrétariat Technique de la CNMP
16h 00 – 16h45	Session des questions et réponses
	Recommandations

Étaient Présents dans ce Panel :

- Secrétaire Général du Gouvernement Président de la Commission
 Nationale des Marchés Publiques
- Président CNIPLC
- Président de la CNDH
- Directeur Général de l'ANSIE
- Directeur Général du CLE
- Conseiller Juridique de la Présidence
- Partenaires du secteur gouvernement
- Partenaires internationaux
- Organisation de la Société Civile

1. LA PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

La modernisation des marchés publics de Djibouti est un projet ambitieux qui vise à remodeler profondément le secteur pour le rendre plus transparent, pour le

rendre plus efficace et responsable. La feuille de route élaborée à cet effet repose sur une vision partagée et un engagement ferme de toutes les parties prenantes.

Les objectifs de cette feuille de route sont clairs et précis. Tout d'abord, il s'agit d'accroître la transparence dans les processus d'attribution des marchés, en les rendant plus ouverts à la concurrence et en publiant régulièrement des statistiques détaillées. De plus, la mise en place d'un bulletin quotidien relatif aux marchés publics permettra une meilleure visibilité et une plus grande accessibilité concernant les informations inhérent à la CNMP.

En parallèle, l'efficacité opérationnelle sera renforcée par la professionnalisation des acteurs de la commande publique, notamment grâce à des programmes de formations adaptés. La responsabilisation des différentes parties prenantes sera également au cœur de la réforme avec un accent mis sur la reddition de comptes et la performance des entités publiques soutenues par une Charte d'éthique.

Pour concrétiser cette modernisation, plusieurs piliers stratégiques ont été identifiés. Il s'agit notamment de mettre à jour le cadre juridique et réglementaire, de déployer des solutions numériques innovantes pour une meilleure traçabilité des processus et de renforcer les capacités des acteurs clés.

La gouvernance et la coordination joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Un comité de pilotage interministériel sera ainsi mis en place pour orienter la refonte du cadre légal et réglementaire tandis qu'une unité de coordination assurera le suivi opérationnel des activités réformatrices. De plus, un dialogue constant avec le secteur privé et la société civile sera instauré pour garantir une approche inclusive.

La mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route feront l'objet d'un plan d'un plan d'action détaillé et devront être accompagné par la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières idoines. Des mécanismes de suivi et d'évaluation seront également mis en place pour mesurer les progrès réalisés.

En conclusion, la modernisation des marchés publics de Djibouti représente le début d'une transformation ambitieuse et nécessaire, qui nécessite un engagement durable et une coopération étroite entre tous les acteurs impliqués. Cette réforme est censé ouvrir la voie à de nouvelles perspectives structurantes innovantes de la commande publique en République de Djibouti.

2. PANORAMA DES RECOMMANDATIONS EMISES DURANT LE COLLOQUE REGIONAL :

a) Panel 1: le rapport 2023 sur la commande publique

Mesures d'amélioration de l'efficacité de la Commande Publique

- Renforcer la coordination entre les entités administratives pour réduire les délais de traitement des dossiers.
- Mettre en œuvre des mécanismes de suivi régulier pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus d'appel d'offres.
- Organiser des programmes de formation continue pour le personnel de la CNMP afin de garantir une expertise accrue dans la passation des marchés.
- Investir dans des systèmes de collecte de données pour une analyse plus approfondie des tendances du marché.
- Sensibiliser les acteurs économiques locaux sur les avantages de la concurrence ouverte et équitable dans les marchés publics.
- Mettre en place des incitations fiscales pour encourager l'utilisation de produits et services locaux dans les marchés publics par les entreprises djiboutiennes.

Dématérialisation du Système de Passation des Marchés Publics

- Mettre en place des mécanismes de vérification pour garantir l'exactitude et l'intégrité des informations disponibles sur le portail électronique.

- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation annuelle pour les entreprises sur l'utilisation efficace du portail électronique.
- Publier des guides clairs et détaillés sur les procédures à suivre pour soumissionner sur le portail électronique.

Partenariats et Participation Internationale

- Collaborer avec des partenaires internationaux pour bénéficier de leur expertise dans la modernisation des processus de passation des marchés.
- Réaliser et publier des études d'impact économique pour évaluer l'efficacité des politiques de passation des marchés sur la croissance économique.
- Renforcer les liens avec d'autres pays et organisations pour partager les meilleures pratiques et promouvoir une gouvernance transparente des marchés publics.

Droits Sociaux et Humains

- Introduire des mécanismes de suivi pour garantir le respect des droits sociaux des travailleurs dans les contrats publics.
- Promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'accès aux marchés publics pour les entreprises locales.
- Impliquer les organisations de la société civile dans le processus de passation des marchés pour assurer une surveillance indépendante.

Promotion de la Transparence et de la Préférence Nationale

- Mettre en place des mécanismes de suivi pour garantir la transparence dans le processus d'attribution des marchés publics.
- Encourager la publication régulière de rapports sur les performances de la CNMP pour renforcer la confiance des parties prenantes.

- Mettre en place des incitations financières pour les entreprises qui favorisent l'emploi local et le développement économique.

Décentralisation et Coordination

- Renforcer les capacités des autorités contractantes pour une meilleure coordination dans la passation des marchés publics.
- Mettre en place des mécanismes de partage d'informations entre les différentes entités administratives pour éviter les doublons et les inefficacités.
- Encourager la création de partenariats public-privé au niveau régional pour stimuler l'investissement et la création d'emplois.

b) Panel 2: La Protection sociale dans la Commande Publique

- Établir des critères clairs et contraignants liés à la protection sociale dans les appels d'offres.
- Mettre en place des mécanismes de vérification rigoureux pour garantir que seules les entreprises respectant les normes sociales puissent participer aux marchés publics.
- Sensibiliser les parties prenantes aux avantages de l'intégration des critères de protection sociale dans les processus de passation de marché.
- Renforcer les partenariats avec les autorités fiscales et les organismes de protection sociale pour partager efficacement les informations pertinentes.
- Mettre en place des mécanismes de collaboration réguliers pour garantir une conformité maximale des entreprises contractantes.
- Organiser des sessions de formation régulières pour sensibiliser les membres de la CNMP et les UGP aux meilleures pratiques en matière de protection sociale.

- Intégrer des modules de formation sur la protection sociale dans les programmes de renforcement des capacités existants.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des mesures prises sur la protection sociale et l'emploi.
- Utiliser les données recueillies pour identifier les domaines nécessitant des améliorations et ajuster les politiques en conséquence.
- Investir dans la modernisation des processus de passation de marché pour garantir une meilleure intégration des critères de protection sociale
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les marchés publics pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques de protection sociale.
- Mettre en place des incitations financières pour encourager les entreprises à adopter des pratiques sociales responsables dans leurs activités de passation de marché.

c) Panel 3: L'Innovation et l'IA dans la commande publique

Cadre Réglementaire Favorable à l'Innovation : Encourager l'adoption de réglementations souples et adaptatives pour favoriser l'expérimentation de nouvelles technologies tout en garantissant la protection des données et la sécurité des transactions

Renforcement des Partenariats Public-Privé : Favoriser des partenariats stratégiques entre le secteur public et les entreprises innovantes, notamment les startups, pour co-créer des solutions adaptées aux besoins institutionnels et sociétaux.

Promotion de l'Inclusion Financière et des FINTECH : Soutenir le développement des FINTECH en facilitant l'accès au financement et en encourageant l'adoption de solutions de paiement en ligne sécurisées pour promouvoir l'inclusion financière et stimuler l'économie.

Renforcement des Capacités Numériques : Investir dans la formation et le développement des compétences numériques du secteur public pour une meilleure adoption des technologies émergentes, telles que l'IA et les chatbots, afin d'améliorer l'efficacité des services publics et l'expérience client.

Sensibilisation et Lutte Contre les Risques Numériques : Mettre en place des programmes de sensibilisation pour informer les utilisateurs sur les risques liés aux paiements en ligne et les meilleures pratiques de sécurité pour se protéger contre les fraudes et les cyberattaques.

Promotion de l'Interopérabilité et de l'IA dans les Marchés Publics : Encourager l'adoption de solutions d'interopérabilité et explorer l'intégration de l'IA, notamment les chatbots, dans les processus de marchés publics pour améliorer l'efficacité et la transparence.

d) Panel 4 : Les partenariats publics/privés dans la commande publique

La proposition de réduire les délais d'étude pour accélérer la réalisation des projets à coût moyen vise à surmonter les retards fréquents dans l'analyse des projets, permettant ainsi un démarrage plus rapide et la réalisation anticipée des bénéfices économiques et sociaux. De plus, il est recommandé de mettre en place des programmes de formation sur mesure pour les membres des conseils régionaux afin de renforcer leurs compétences dans des domaines clés tels que la gouvernance et la gestion des ressources, ce qui favorisera le succès et la durabilité des partenariats public-privé.

e) Panel 5: la lutte contre la corruption dans la commande publique

Intégration d'un Membre de la Commission Anti-Corruption dans le Comité de Règlement des Différends : Pour assurer une surveillance étroite et une évaluation des risques de corruption lors du règlement des différends.

Formation et Sensibilisation des Membres de la CNPM sur la Prévention de la Corruption : Pour renforcer la conscience et la compréhension des mécanismes

de prévention et de lutte contre la corruption parmi les membres de la Commission.

Implémentation d'un Système de Red Flags : Pour détecter et signaler les signaux d'alerte de corruption à chaque étape du processus d'attribution des marchés publics.

Amélioration de l'Accès aux Marchés Publics pour les PME : Pour favoriser une concurrence plus équitable et réduire les possibilités de corruption en facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics.

Renforcement du Contrôle dans l'Exécution des Marchés Publics : En collaborant étroitement avec les institutions de contrôle existantes pour assurer une surveillance efficace de l'exécution des contrats.

Limitation de la Durée du Mandat des Membres de la CNMP : Pour prévenir les situations de complaisance ou de favoritisme en limitant la durée du mandat des membres de la Commission.

Réforme des Dispositions du Code des Marchés Publics : Pour garantir un système de recours efficace en révisant les articles pertinents du code des marchés publics.

Intégration d'un Membre de la CNIPLC dans le Comité Interministériel de Refonte du Code des Marchés Publics : Pour assurer que les questions de lutte contre la corruption sont prises en compte lors de la révision du code.

Formation et Sensibilisation des Acteurs Concernés sur la Lutte Contre la Corruption : Pour promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité parmi les unités de gestion de projet, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

Maintien de la Publication en Ligne des Rapports de la CNMP : Pour garantir la transparence et permettre une surveillance publique des activités de la Commission.

f) Panel 6: Les personnes à besoins spéciaux dans la commande publique : Défis et Opportunités

Établissement de directives claires : Fixer un quota minimum de 2% pour les PVH dans les bénéficiaires des contrats publics lorsque leur nombre atteint 30% de la commande publique.

Renforcement du secrétariat d'enregistrement : Améliorer le processus d'enregistrement des PVH pour faciliter leur accès aux appels d'offres publics.

Campagnes de sensibilisation : Organiser des campagnes pour encourager les PVH à postuler aux appels d'offres et mettre en avant les efforts gouvernementaux en faveur de leur promotion.

Collaboration institutionnelle : Favoriser la coopération entre les institutions publiques et les PVH en reconnaissant leurs capacités fonctionnelles.

Facilitation des connexions : Faciliter les interactions entre les PVH, les officiers de la commande publique et les entreprises pour encourager leur participation.

Intégration de stratégies spécifiques : Imposer l'inclusion de stratégies spécifiques pour les PVH dans l'agenda de chaque entité contractante.

Sensibilisation continue : Sensibiliser individus et société privée à l'importance de l'intégration des PVH et à la promotion de la diversité au sein des entreprises.

Transparence totale : Exiger une transparence totale sur les bénéficiaires de chaque contrat attribué à une entreprise.

Intégration de l'Agence Nationale de Promotion des Handicapés (ANPH) : Impliquer l'ANPH dans la Commission Nationale des Marchés Publics pour émettre des avis sur les marchés favorisant l'emploi des PVH.

Priorité aux entreprises inclusives : Accorder la priorité aux entreprises embauchant des travailleurs handicapés lors de l'attribution des contrats publics.

g) Panel 7 : Feuille de route sur la modernisation des marchés publics en République de Djibouti

Il a été recommandé que la Commission Nationale Indépendante de la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) soit membre du comité de pilotage de la refonte du code des Marchés Publics et soit observateur lors des réunions de la CRD.

Il a été proposé d'inclure des collaborations internationales dans le processus, citant l'exemple du Rwanda aidant d'autres pays pour le développement des systèmes E-procurement. La CNMP prévoit une visite au Maroc pour bénéficier de leur expérience.

Il a été également conseillé d'améliorer la feuille de route en fixant des deadlines pour atteindre les objectifs. La CNMP va enrichir la feuille de route en consultant toutes les parties prenantes et établir un plan d'action daté.

Aussi, il est suggéré d'inclure des discussions sur le coût de la mise en œuvre de la feuille de route et de décliner ce coût sur les différentes sources de financement. La CNMP affirme qu'elle avancera avec ou sans moyens et prévoit de répertorier et mettre en place toutes les réformes nécessaires.

Le SGG, président de la CNMP, recommande d'avoir une feuille de route globale et une déclinaison des recommandations par panel, incluant le volet de la communication, de la vulgarisation et du renforcement des capacités. Ils vont produire une feuille de route par panel et mettre en place un portail électronique pour partager les échanges.

Enfin, le représentant du Burundi suggère la publication d'un bulletin des marchés publics, mais propose qu'il soit hebdomadaire pour des raisons de logistique.

3. CONCLUSION

En conclusion, la modernisation des marchés publics de Djibouti représente un engagement ambitieux envers la transparence, l'efficacité et la responsabilité. La feuille de route établie reflète une vision partagée et un engagement ferme de toutes les parties prenantes en vue d'atteindre des objectifs clairs et précis.

Cette feuille de route vise à accroître la transparence dans les processus d'attribution des marchés, à renforcer l'efficacité opérationnelle et à responsabiliser les différentes parties prenantes. Pour y parvenir, plusieurs piliers stratégiques ont été identifiés, allant de la mise à jour du cadre juridique à l'utilisation de solutions numériques innovantes, en passant par le renforcement des capacités des acteurs clés.

La gouvernance et la coordination joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre de cette feuille de route, avec la mise en place d'un comité de pilotage interministériel et d'une unité de coordination pour assurer le suivi opérationnel. De plus, un dialogue constant avec le secteur privé et la société civile sera instauré pour garantir une approche inclusive.

Les recommandations émises lors du colloque régional ont enrichi cette feuille de route, mettant en lumière des aspects cruciaux tels que la nécessité d'inclure la Commission Nationale de la Lutte contre la Corruption dans le processus, l'importance des collaborations internationales, la fixation de deadlines pour atteindre les objectifs, la prise en compte du coût de la mise en œuvre, la communication et la vulgarisation, ainsi que la publication d'un bulletin des marchés publics.

En définitive, la modernisation des marchés publics de Djibouti marque le début d'une transformation essentielle, nécessitant un engagement durable et une coopération étroite entre tous les acteurs impliqués. Cette réforme ouvrira la voie à de nouvelles perspectives innovantes et renforcera le dynamisme économique du pays.

ALLOCUTION DE M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI

Secrétaire Général du Gouvernement et Président de la Commission Nationale des Marchés Publics

Mesdames et Messieurs les Dignitaires,

Cher(e)s Collègues,

Honorables Invités,

Alors que nous nous apprêtons à conclure ce colloque international dans l'enceinte historique et accueillante de Tadjourah, permettez-moi de vous dire que je suis profondément touché par l'engagement et par l'esprit de collaboration qu'il m'a été permis de voir au cours de ces deux derniers jours. Autant l'accueil qui nous a été réservé a été grandiose, autant l'engouement des participants fut remarquable. Durant ces 2 journées, nous avons non seulement abordé, mais aussi approfondi les discussions sur des thématiques qui ont été fortement apprécié par les participants.

La passion que j'ai pu voir mais aussi la qualité de l'expertise présente ont transformé ce forum et ont, je dois l'avouer avec une note de plaisir, dépassé nos attentes. Nous avons pu voir l'expertise djiboutienne rivaliser voire souvent dépasser l'expertise internationale et la qualité de nos échanges a montré le degré de maturité de nos participants. Nous avons pu voir une jeunesse djiboutienne qui parfois nous a bluffé, une jeunesse engagée et disposée à relever de nombreux défis. De nombreux jeunes issues de nos institutions ont ainsi aujourd'hui pu se rencontrer, échanger, s'apprécier, se jauger et le plus important, partager leurs expériences mutuelles. Ces échanges riches et révélateurs nous ont permis de concrétiser les attentes que nous avions lors de la conception de ce colloque régional, et pour cela, je suis profondément fière. La diversité des perspectives et des expériences partagées au cours de cette conférence a enrichi nos réflexions et nous a permis d'élaborer des stratégies plus robustes pour l'avenir de la commande publique dans notre région.

Mesdames et Messieurs,

La diversité des perceptives et des expériences partagées au cours de cette conférence témoigne de notre engagement commun pour une gouvernance plus transparente, de votre engagement pour une gouvernance plus juste et plus efficace dans la sphère de la commande publique.

Pendant deux jours, nous avons, ensemble, exploré une multitude de thématiques importantes pour l'avancement de nos objectifs communs. La présentation du rapport mais aussi la quantité et la qualité des informations disponibles a montré le degré de transparence de la commission. Ce degré de transparence a été également souligné par l'évaluation indépendante réalisé par une experte internationale qui a souligné le chemin parcouru mais qui, ne nous le cachons pas, a également souligné les efforts qu'il nous faut encore réaliser. Il ne s'agit pas, ici, d'un satisfecit mais d'un encouragement d'aller de l'avant.

Les discussions du panel consacré à la lutte contre la corruption, sujet trop souvent considéré comme tabou a été riche et intéressant et a été examiné, sans complexe. À travers des retours d'expériences et des études de cas, nous avons plongé au cœur de ce fléau, en discernant non seulement ses racines profondes mais aussi les mécanismes les plus efficaces pour éradiquer ce mal qui mine l'intégrité et l'efficacité de nos administrations.

L'innovation dans la commande publique a été un autre domaine phare de nos discussions. À l'ère du numérique et face aux impératifs de développement durable, nous avons exploré comment la technologie, la numérisation, l'inclusion financière mais aussi les FINTECH peuvent transformer nos pratiques d'achat, favoriser l'inclusion sociale, stimuler la croissance économique et contribuer à la résilience environnementale.

Les sessions consacrées à l'inclusion des personnes à besoins spéciaux dans les processus de commande publique ont mis en lumière l'importante question de l'équité et de la justice sociale. Nous avons appris de divers exemples inspirants comment des politiques d'achat inclusives peuvent offrir des opportunités économiques significatives à des groupes souvent marginalisés, tout en enrichissant notre tissu social et économique de leur diversité et de leurs compétences trop souvent oubliées.

Le rôle des partenariats public-privé (PPP) dans l'amélioration de l'efficacité et de l'innovation au sein de la commande publique a également suscité un vif intérêt. L'exploration des meilleures pratiques en la matière a révélé la complexité de ces arrangements mais aussi leur potentiel considérable à générer

des bénéfices mutuels pour le secteur public, le secteur privé et la société dans son ensemble.

Le panel sur la protection sociale fut l'objet de discussions engagés et a souligné l'importance de considérer les marchés publics comme des moyens stratégiques pour promouvoir des objectifs sociaux plus larges, y compris les objectifs de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux services essentiels et la protection de notre environnement.

La qualité des échanges et des débats souvent engagés et parfois passionnés mais dans un respect mutuel nous a tous impressionné et nous avons été amené à déborder sur les horaires que nous nous étions fixés mais sans aucun déplaisir.

En quittant Tadjourah, chacun de nous se sent désormais plus libres, plus conscient des capacités et de l'expertise djiboutienne mais aussi empreint de la responsabilité et du privilège d'agir en tant qu'ambassadeur de nos valeurs et de nos principes dans nos institutions respectives.

Les recommandations qui sont le fruit de nos efforts individuels et collectifs et qui nous ont été faites seront le fondement de notre feuille de route et nous guideront pour réformer, innover et améliorer nos systèmes de commande publique. Le prochain code des marchés publics qui devraient voir le jour en 2025 n'émanera pas d'un quelconque cabinet ou d'une expertise étrangère mais sera le fruit de nos échanges, sera le fruit de nos discussions et sera le fruit de nos réflexions. La représentation nationale qui a tenu à nous accompagner est en amont de notre réflexion, avec nous aujourd'hui et sera à la conclusion dans l'adoption de notre prochain code des marchés publics et là aussi, cela sera sans nulle doute une première.

Je désire exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cet événement. Leurs efforts incessants ont permis la réalisation de ce colloque de très haut niveau, assurant que chaque session soit non seulement informative mais également transformatrice.

Enfin, je vous encourage tous à poursuivre le dialogue initié ici, à partager vos succès et vos apprentissages, à former des alliances et des partenariats. L'esprit qui nous a animé à Tadjourah, c'est celui d'une communauté unie par un objectif commun : celui d'une commande publique plus ouverte, celui d'une commande publique plus juste, celui d'une commande publique plus efficace et celui d'un pouvoir adjudicateur conscience de l'importance de la décentralisation.

C'est avec émotion mais avec un cœur rempli d'espoir et une détermination renouvelée, que je clôture ce colloque, non pas comme une fin, mais comme le début d'un nouveau chapitre dans notre quête collective pour l'excellence dans la commande publique.

Sur ce, je déclare officiellement clôturée la conférence régionale sur la modernisation des marchés publics. Je vous remercie encore une fois pour votre participation et votre engagement. Que vos voyages de retour se fassent en toute sécurité et que cette conférence soit un pas en avant vers la réalisation de notre vision commune.

Merci infiniment et bon voyage à tous.

